

IV – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. OCCUPATION DES SOLS ET ECOSYSTEMES

Les milieux naturels de la région ont progressivement perdu leur authenticité à mesure que les actions de transformation de l'homme se sont additionnées et que sa capacité à modifier son environnement a augmenté.

Ces mutations se sont brutalement amplifiées à partir des années 50 avec la déforestation des surfaces enrésinées durant le XIX^e siècle, au point que les espaces "naturels" se limitent désormais à des surfaces restreintes moins faciles à valoriser comme les zones inondables.

Sarry est concernée par deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) : la Z.N.I.E.F.F. de type II "vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay" (n° SFF 08896) et la Z.N.I.E.F.F. de type I de "l'anse du Radouaye" (n° SFF 08984).

Une Z.N.I.E.F.F. est une zone de superficie variable dont la valeur biologique est due à la présence d'espèces animales et végétales et/ou à l'existence de groupements végétaux remarquables.

Elle n'entraîne pas l'application d'une réglementation spécifique mais permet de mettre l'accent sur la qualité biologique d'un site et de favoriser une politique de conservation, de gestion et de valorisation d'un patrimoine naturel.

La richesse et la sensibilité des zones humides de la vallée de la Marne ont conduit au classement de ces sites en "espace d'intérêt environnemental et paysager" et en "espace à forte contrainte environnementale" au schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne. Ce classement implique l'édiction, dans les PLU, de mesures destinées à interdire les actions irréversibles et à favoriser la conservation des milieux naturels.

Du point de vue écologique, le territoire communal de Sarry présente trois grands types d'écosystèmes : l'espace urbanisé, l'espace cultivé et les milieux humides.

1. Espaces urbanisés

Dans le centre-bourg et sa périphérie, la qualité de la flore et de la faune urbaines est liée à deux facteurs :

- l'ancienneté des bâtiments,
- l'extension des espaces verts, leur disposition en réseau et la diversité de leur flore qui conditionnent les déplacements et le maintien des espèces animales.

L'analyse du contexte urbain permet ainsi de définir une succession d'habitats regroupant des espèces caractéristiques. L'imbrication de ces milieux favorise par ailleurs la diversité des espèces.

1.1. Le village ancien

1.1.1. Localisation et physionomie

Ce type d'urbanisation forme un noyau au Sud-Ouest du territoire communal, au bord de la Blaise, en rive droite du canal latéral à la Marne et de la Moivre dérivée au bord de la vallée de la Marne.

L'habitat y est dense et présente des formes, des volumes et des matériaux très hétérogènes avec la présence de constructions à usage d'exploitation agricole et peu d'espaces verts collectifs.

1.1.2. Caractéristiques de la flore et de la faune

En dehors de la végétation ornementale des jardins et alignements d'arbres, la flore est représentée par les lichens dans les secteurs les moins exposés à la pollution et par la flore des "vieux murs".

Cette dernière tire parti des matériaux traditionnels (craie, meulière, couronnements en tuiles) qui présentent assez souvent des petites anfractuosités. Certaines plantes, comme la Corydale jaune, sont des espèces peu communes. Une faune spécifique (insectes et invertébrés parmi lesquels différentes araignées) y trouve également sa subsistance. Cet habitat très particulier est menacé par les travaux de réfection ou d'embellissement.



Poivre des murailles

L'avifaune est représentée par des espèces technophiles qui se sont depuis longtemps adaptées aux constructions humaines. Sur la quinzaine d'espèces recensées, seuls les ubiquistes, qui savent se contenter de peu pour la nidification, comme le Moineau domestique et la Tourterelle turque sont en nombre.

Pour les mammifères, hormis la présence d'espèces commensales de l'homme (Souris, Rat), on note la présence de la Fouine et de différentes espèces de Chauves-souris qui mettent à profit les greniers et combles non aménagés pour s'abriter.

1.1.3. Potentiel et intérêt

Le potentiel faunistique et floristique est donc faible, voire en baisse pour les espèces animales sensibles à certaines formes de rénovation de l'habitat comme l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de cheminée et les Chauves-souris. L'aménagement des combles, façades et rebords de toits néglige souvent la présence de ces espèces avec pour conséquence la disparition de sites de nidification et la baisse des effectifs.

1.2. Les zones pavillonnaires et les lotissements

1.2.1. Localisation et physionomie

Ce tissu s'est développé essentiellement au Nord-Est du village originel, entre le village ancien et la R.N. 44. Comme pour le village ancien, les formes et matériaux employés sont très hétérogènes.

1.2.2. Caractéristiques de la flore et de la faune

La flore est plus variée et change beaucoup d'un jardin à l'autre en fonction des volontés et actions des particuliers. Les jardins ayant le plus d'intérêt d'un point de vue écologique sont ceux qui présentent un maximum de diversité sur des strates de hauteurs différentes (fleurs et herbes, buissons, grands arbres) et avec des essences indigènes et rustiques.

Au niveau de l'avifaune, on retrouve les espèces technophiles car l'habitat est favorable à leur nidification. La présence de jardins plus grands, de haies et de plantations d'alignement permet aussi la colonisation par des espèces plus exigeantes quant à la quantité et à la qualité du couvert végétal.

Pour les mammifères, aux espèces déjà présentes dans le village ancien, viennent s'ajouter des espèces fréquentant habituellement les lisières et les espaces semi-ouverts. L'Ecureuil peut profiter de la plus grande densité de grands arbres. Le Lérot profite également de la bonne représentation des arbres à fruits et s'installe à demeure dans diverses cavités naturelles (arbres) ou artificielles (nichoir, dépendance, cabane de jardin...). La Musaraigne musette, voire le Hérisson et l'Orvet fragile tirent profit des plates-bandes herbacées, des haies arbustives et des tas de bois ou de pierres.



Espaces verts en zone pavillonnaire

1.2.3. Potentiel et intérêt

Le potentiel, caractérisé par une assez bonne diversité d'espèces, tend à régresser car les facteurs limitant la dissémination des espèces sont nombreux : circulation automobile, développement de clôtures trop hermétiques, réduction des surfaces de jardins (extensions de l'habitat, vérandas, terrasses) et évolution des techniques de jardinage (réduction des potagers et vergers, traitements chimiques, tonte mécanique).

1.3. Les lotissements récents

1.3.1. Localisation et physionomie

Ils sont limités et localisés à l'extrémité Nord de la zone urbaine du village : rue Jacques Brel, rue des Jardins et au Sud-Ouest : "Lotissement du Château".

Ces ensembles pavillonnaires s'établissent sur un petit parcellaire limitant les espaces de jardins. Les constructions sont sobres et souvent bâties sur le même modèle. Les surfaces de jardins sont caractérisées par une certaine uniformité et la présence de nombreuses clôtures.

1.3.2. Caractéristiques de la flore et de la faune

La végétation y est très peu diversifiée et composée essentiellement d'espèces exotiques ou ornementales (Thuja, Troène de Californie, Forsythia,...), très jeune et dont la trop grande utilisation contribue à la moindre valeur biologique de ces quartiers.

L'avifaune est composée d'oiseaux qui s'accommodent du peu de variétés de la végétation pour se nourrir ou pour se reproduire. Le Merle noir y est omniprésent car les nombreux arbustes à baies favorisent sa survie hivernale.

Les mammifères sont essentiellement représentés par les commensaux de l'homme répartis par petits effectifs en fonction du cloisonnement de l'espace et de la forte prédation exercée par les animaux domestiques. Les Chauves-souris y pratiquent aussi leur activité de chasse.

1.3.3. Potentiel et intérêt

Le potentiel faunistique et floristique est important mais également limité au minimum. Les lotissements présentent une bonne diversité d'espèces végétales, essentiellement ornementales et encore jeunes et peu développées. Les chaînes alimentaires sont en conséquence extrêmement simplifiées et ne peuvent fournir un support qu'aux espèces peu exigeantes.

1.4. Terrains de sports, et "friches"

1.4.1. Localisation et physionomie

Cet ensemble regroupe les terrains de sport au Nord-Ouest de la commune, la casse automobile, l'aire de chargement de la coopérative agricole, l'aire d'accueil des gens du voyage située route de Marson et la zone d'enfouissement de déchets inerte au lieu-dit "les oseraies".

1.4.2. Caractéristiques de la flore et de la faune

A Sarry, ces espaces ne présentent pas d'intérêt marqué pour la flore et la faune.

L'avifaune regroupe un mélange d'oiseaux ubiquistes attachés à l'espace urbain et d'oiseaux plus attachés à l'espace agricole cultivé. La faune terrestre est représentée par des petits herbivores et rongeurs. La fréquentation des carnivores est plus aléatoire et dépendante de l'importance des surfaces et de la tranquillité des lieux.

1.4.3. Potentiel et intérêt

Le potentiel écologique de ces espaces est méconnu et disparaît après extension de l'urbanisation. Leur aménagement n'est jamais considéré comme une perte pour le paysage ou l'environnement même lors de la réalisation de vastes surfaces de stationnement artificialisant totalement l'espace.

1.5. Vergers, pâtures

1.5.1. Localisation et physionomie

Soumis à la pression de l'urbanisation, quelques très rares vergers et une pâture subsistent dans la plaine agricole en limite de zone urbaine et en limite communale avec Châlons en face du stand de tir.

Le parcellaire est semblable à celui des lotissements, mais avec des clôtures moins hermétiques et des constructions peu importantes. La pression humaine est perceptible dans ce paysage, mais reste épisodique et saisonnière et ces sites constituent un habitat de substitution convenable aux espèces fréquentant habituellement lisières et clairières de bois.

1.5.2. Caractéristiques de la flore et de la faune

Avec une quarantaine d'espèces, dont plus d'une quinzaine communes ou constantes, l'avifaune est bien représentée. En plus des espèces technophiles, La végétation plus diversifiée permet aussi la colonisation par des espèces plus exigeantes quant à la qualité du couvert végétal.

L'attrait de ces sites en terme de ressources alimentaires permet la présence de rongeurs et de petits mammifères (Campagnol des champs, Mulot gris, Lapin de garenne...) et la fréquentation par les carnivores (Renard roux).

Les populations d'insectes et de papillons caractérisent aussi la richesse de la chaîne alimentaire de ces secteurs.

1.5.3. Potentiel et intérêt

Le potentiel faunistique et floristique de ces sites est proche de l'optimum. Ces espaces abritent une communauté d'espèces caractéristiques et constituent des milieux intermédiaires importants pour la présence de certaines espèces des zones voisines auxquelles ils offrent une ressource alimentaire.

2. Espaces cultivés

L'écosystème cultural offre deux situations distinctes : une zone de cultures intensives essentiellement sur les grands espaces ouverts de la plaine champenoise et une zone de semi bocage dans la vallée de la Marne avec une exploitation plus extensive qui conserve de nombreux milieux relais.

2.1. Cultures intensives

2.1.1. Localisation et physionomie

A Sarry, l'espace agricole est essentiellement situé dans la partie Nord-Est de la commune, en plaine crayeuse, et s'étend sur près de 1 596 ha soit 79,7 % du territoire communal. Organisé à l'échelle de travail des machines agricoles avec notamment une augmentation de la taille des parcelles, cet espace présente comme caractéristique première une très grande artificialisation. A Sarry ce type de culture occupe également la vallée de la Marne.

2.1.2. Caractéristiques de la flore et de la faune

La flore est représentée par des plantes banales et résistantes qui se maintiennent au sein des cultures sur les bordures et le long des chemins d'exploitation (Trèfle rampant, Armoise vulgaire, Plantain majeur...). Présentes sur de grandes longueurs, ces plantes constituent néanmoins un support essentiel au développement des chaînes alimentaires dans ce type d'écosystème.

L'avifaune est représentée par des espèces spécialisées et peu exigeantes comme l'Etourneau sansonnet, le Corbeau freux, l'Alouette des champs, le Bruand proyer, la Perdrix grise... La présence de prédateurs comme la Buse variable ou le Busard cendré souligne les bonnes potentialités en espèces proies des zones de culture.

La faune terrestre est représentée par un petit nombre d'espèces spécialisées et peu exigeantes (Taupe, Campagnol des champs) et par quelques animaux à grand rayon d'action en déplacement entre deux zones boisées comme le Renard et le Chevreuil qui a su faire preuve de remarquables qualités d'adaptation.

Le Lièvre fréquente cet écosystème lorsque sa présence est favorisée par l'existence de milieux relais.

2.1.3. Potentiel et intérêt

Le potentiel floristique et faunistique de l'espace cultivé a fortement diminué depuis les années 50. Ce milieu abrite encore des espèces spécialisées et moyennement exigeantes surtout lorsque la présence d'éléments diversificateurs comme les bandes herbeuses, les talus et bandes boisées offre des abris et des sites de nourrissage.

En revanche, les espèces les plus exigeantes et qui faisaient partie du patrimoine animalier de la Champagne crayeuse, comme l'Outarde canepetière, ont disparu pour la plupart d'entre elles.

2.2. Semi bocage de la vallée de la Marne

2.2.1. Localisation et physionomie

Ce type de milieu subsiste dans le lit majeur de la Marne sous forme fragmentaire, au Sud-Ouest du territoire communal en rive droite de la Marne et est limité à l'Est par la R.D. 60. Ce paysage de semi-bocage, typique des grandes vallées, exprime la succession dans le temps et l'espace d'un équilibre agro-écologique complexe. Le milieu prairial est important et limité par des haies et boisements. On y retrouve aussi une activité maraîchère labellisée "bio" qui a donc un impact écologique plutôt positif sur le milieu (plantes mellifères, absence de clotûres perméables quand elles existent, etc.).

2.2.2. Caractéristiques de la flore et de la faune

Le caractère remarquable de cette zone alluviale est dû à son étendue et à son rôle en tant que refuge pour la faune et couloir de migration pour l'avifaune.

Cette vallée abrite une flore et une faune typiques comme la Germandrée des marais ou la Violette élevée et un arbre caractéristique des zones humides qui se fait de plus en plus rare : l'Orme lisse.

L'exploitation des dernières prairies de la région de Châlons-en-Champagne garantit une certaine richesse des groupements végétaux. On trouve également des boisements, soit sous forme de haies et d'alignements de grands arbres (Saules blancs) soit sous forme de boisements alluviaux ceinturant les plans d'eau et anciennes grévières. Ils garantissent le développement de la faune attachée à l'environnement pastoral.

Isolément, les prairies ne présentent aucune particularité faunistique marquante et c'est leur association avec les espaces boisés et milieux relais arbustifs qui en améliore les caractéristiques.



La Blaise traverse la zone de semi bocage

L'avifaune bénéficie de chaînes alimentaires complexes développées à partir des insectes floricoles. Plus de 65 espèces peuvent être recensées dont près de 40 communes ou constantes. On trouve ainsi une avifaune spécifique à laquelle s'ajoutent des oiseaux urbains venant compléter leur alimentation.

Les oiseaux d'eau sont bien représentés (27 espèces) notamment en raison de la présence de migrateurs tels que les Canards (pilet et siffleur), les Sarcelles d'été, les Grèbes (castagneux, huppé et à cou noir) les Fuligules (milouin et morillon) ainsi que le Grand cormoran et les grues cendrées.

La faune est également variée depuis les mammifères caractéristiques des zones humides (Putois, Musaraignes aquatiques) jusqu'aux amphibiens et reptiles, la plupart protégés : Couleuvre à collier, Crapaud commun, Grenouille rousse. Prairies et plans d'eau constituent également le terrain de chasse d'Odonates et de Lépidoptères divers.

2.2.3. Potentiel et intérêt

Le potentiel faunistique et floristique est assez proche de l'optimum en tenant compte des principaux intérêts économiques qui s'y exercent (agriculture, loisirs, exploitation de la ressource en eau).

Cet écosystème est l'un des plus intéressants du territoire communal tant par la diversité et le nombre des espèces rencontrées que par leur degré de rareté et de sensibilité aux modifications des milieux naturels. Il s'inscrit dans un ensemble plus vaste, celui de la Z.N.I.E.F.F., qui constitue un axe migratoire très fréquenté.

3. Ecosystèmes aquatiques

Cet écosystème accueille une flore et une faune très caractéristiques appartenant souvent aux espèces les plus menacées.

Il regroupe différents types de milieux comme la rivière Marne, la Moivre dérivée, la Blaise, les canaux (canal latéral à la Marne) et les milieux humides (ancienne gravière, noues, plans d'eau, etc.).

3.1. Les milieux humides

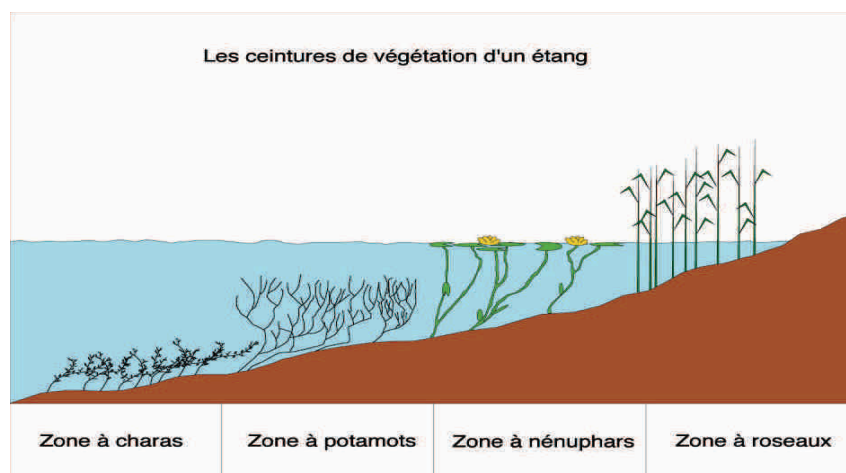
3.1.1. Localisation et physionomie

On peut noter sur Sarry plusieurs zones humides : anciennes gravières et plan d'eau au lieu-dit "la Langaude", au Sud-Ouest, entre la R.D. 60 et le canal latéral, et "le Grand Forest", au Nord-Est, en rive gauche du canal, mais la zone humide la plus intéressante est "l'Anse du Radouaye" à l'Ouest, en limite communale avec Ecury-sur-Cooles.

3.1.2. Caractéristiques de la flore et de la faune

Partie prenante de la vallée alluviale de la Marne, ces zones humides abritent une portion de la forêt alluviale essentiellement composée d'Aulnes et de Frênes mais surtout une végétation aquatique souvent dominée par la Lentille d'eau, avec sur la bordure des espèces semi-aquatiques comme les joncs. La colonisation des atterrissements se signale par le développement de quelques roselières.

Les anciennes gravières résultent de l'extraction de granulats qui met à jour la nappe d'eau souterraine. Leur intérêt biologique est relativement faible pour ces plans d'eau encore jeunes. Mais elles forment des haltes essentielles pour les oiseaux migrateurs et abritent régulièrement le Grebe huppé.



"**L'anse du Radouaye**", est un élément majeur du patrimoine écologique de Sarry. On y retrouve, sur une soixante d'hectares, une diversité de milieu aquatique divers (rivières, noues), de marécages, de boisements alluviaux. La flore y est typiquement aquatique et caractéristique avec des espèces rares comme le Nymphaea blanc, le Butome ou le potamot dense.



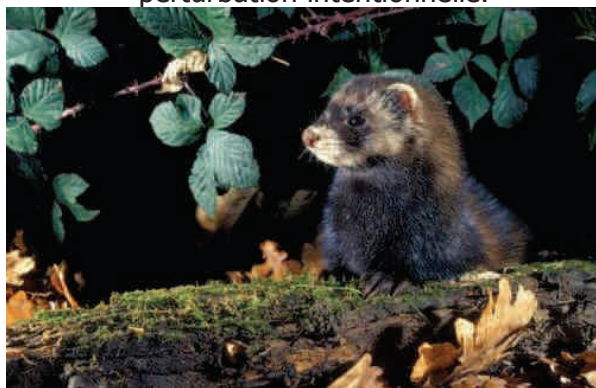
Anse du Radouaye

Les zones marécageuses sont constituées de roselières ou de magnocariçaiques et abritent de nombreuses espèces peu communes (Prêles des boubiers, Sénéçon des marais, etc.). Au niveau faunistique, outre le Chevreuil et divers mammifères typiques des zones humides comme le Putois, le site accueille de nombreux batraciens (crapaud, grenouille etc.) et reptiles (Couleuvre à collier). Des traces d'occupation du site par le Castor européen ont également été observées. Ce site sert également à la reproduction ou l'alimentation de diverses espèces d'oiseaux rares comme le Grebe castagneux, la Sarcelle d'hiver ou le Phragmite des joncs.

Castors (*Castor fiber*) et Putois (*Mustella putorius*) sont protégées sur l'ensemble du territoire national (Liste des espèces protégées au titre de l'article L.411 du Code de l'Environnement) et sont inscrits sur la Liste Rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne.

Ainsi, en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'Environnement qui précisent les activités interdites pour assurer la protection de la faune et de la flore sauvages, pour ces animaux d'espèces protégées sont notamment interdites :

- la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces,
- la destruction, la capture ou l'enlèvement, le transport des animaux, la perturbation intentionnelle.



Putois (*Mustella putorius*)



**Castor européen
(*Castor fiber*)**

3.2. La Marne et ses affluents

3.2.1. Localisation et physionomie

La Marne et le canal latéral à la Marne traversent le territoire communal selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest.

Sarry abrite aussi 2 ruisseaux : la Blaise et la Moivre dérivée. Ces deux petits cours d'eau traversent le territoire selon le même axe Sud-Est/Nord-Ouest. La Moivre dérivée longe le canal latéral à la Marne. En dépit de modifications, ce système reste relativement protégé dans son aspect et ses qualités biologiques à la nuance du réseau de canaux alimentés par la rivière et représenté à Sarry par le canal latéral à la Marne qui représente un milieu beaucoup plus artificialisé.

3.2.2. Caractéristiques de la flore et de la faune

Les boisements de rives, ou ripisylves, de la Marne et de la Blaise sont constitués de saulaies à Saules blancs ou de saulaies-frénaies. La végétation pouvant se développer aux abords de la rivière est variée et plus ou moins permanente en fonction de la hauteur des eaux. Ainsi, dans le lit mineur, les groupements végétaux sont composés principalement de plantes annuelles alors que le long du canal latéral et de la Moivre dérivée, où les niveaux d'eau sont plus constants, la végétation est composée d'arbres et de plantes vivaces.

La flore des canaux (canal latéral, Moivre dérivée) présente grossièrement les mêmes caractéristiques que celles des bords de Marne mais le profil et la forme artificielle des lits en limitent la colonisation végétale. Elle se traduit par la colonisation de quelques atterrissements avec le développement de quelques roselières.

La faune est constituée en grande partie d'espèces caractéristiques liées à la présence de l'eau : Grèbes, Martin-pêcheur, libellules, etc.

La Marne est classée en 2^e catégorie piscicole (cyprinidés dominants) avec un peuplement assez diversifié (Ablettes, Brèmes, Carpes, Gardons, Chevaines...). Le schéma de vocation piscicole du département de la Marne souligne la dégradation de l'habitat du poisson en raison de l'artificialisation des débits liée à la gestion du barrage réservoir du Lac du Der.

La diminution des débits hivernaux et printaniers réduit les capacités d'accueil et les zones de reproduction dans le lit majeur et les espaces associés (noues). L'augmentation des débits lors des périodes de soutien d'étiage est également néfaste à la croissance des alevins. Les carnassiers autrefois bien représentés, comme le Brochet et la Perche, sont en régression du fait de cette détérioration des conditions de frai (moins de dépressions

inondées). D'autres espèces comme le Sandre et le Silure tendent à s'y substituer au sommet de la chaîne alimentaire.



La Blaise

Quant à la Moivre dérivée, ses capacités d'accueil sont très limitées du fait de son caractère artificiel. Ses caractéristiques écologiques sont identiques à celles des canaux. La Blaise est un affluent de la Moivre dérivée, un assec annuel estival limite ses capacités d'accueil, il est fortement influencé par la Moivre dérivée.

Le canal latéral à la Marne conserve un bon potentiel.

3.3. Potentiel et intérêt de l'écosystème aquatique

Le potentiel écologique des cours d'eau est en diminution au niveau piscicole compte tenu des modifications dans le régime de la Marne et de la réduction des débits. Paradoxalement, le canal latéral conserve une bonne qualité piscicole.

Par contre les zones humides, et plus particulièrement "l'Anse du Radouaye", sont des éléments importants du patrimoine écologique de la commune mais également de la Vallée de la Marne et de l'ensemble de milieux relais qui la constituent. La Blaise et sa ripisylve présentent un intérêt tout particulier par son caractère relativement préservé.

Plus largement, ce potentiel reste important par l'originalité des espèces qu'il accueille et par le réseau de milieux linéaires qu'il trace au cœur du village, permettant à diverses espèces de plantes et d'animaux non strictement urbaines de fréquenter celui-ci.

4. Les espaces boisés

4.1 Localisation et physionomie

Les boisements représentent un peu plus de 5 % de la superficie du territoire communal soit une valeur plus faible que les moyennes départementales (16 %) et nationales (27 %) mais néanmoins supérieure à celle du schéma directeur (4 %).

Les boisements sont peu représentés en superficie et se limitent à quelques très rares bandes boisées ou arbres isolés dans la plaine agricole, aux ripisylves des cours d'eau (Marne, canal latéral, Moivre dérivée et Blaise) et à des portions de forêt alluviales dans la vallée. Le complexe boisé associé aux rives des cours d'eau longe la partie Sud du village grâce à la Blaise.

DIAGNOSTIC COMMUNAL : EXPERTISE FAUNE FLORE

Les "milieux naturels" de Sarry ont pour la plupart été façonnés par les activités humaines. Ils présentent néanmoins un intérêt réel car une faune et une flore particulières se sont adaptées à chacun de ces milieux, au point d'en devenir dépendantes pour leur survie.

PYRAMIDE DE LA BIOMASSE DES VIEUX MURS



La biomasse (quantité de matière vivante) diminue à chaque niveau, des végétaux aux insectes herbivores, aux insectes prédateurs et aux petits prédateurs et aux prédateurs qui sont les moins abondants.

Les espaces boisés ont pratiquement disparu de la plaine. Le Grand Mont du Mesnil est très artificialisé. Du fait des méthodes agricoles, le plus important en superficie, est très artificialisé. La faune et la flore sauvages est très artificialisée. La faune et la flore sauvages est très artificialisée. La faune et la flore sauvages est très artificialisée.

Qualité biologique du site

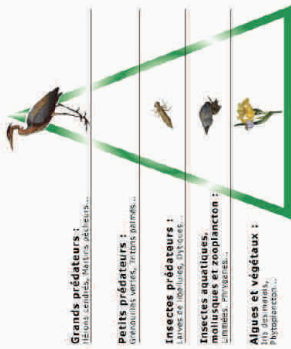
MAUVASSE	MOYENNE	ASSEZ BONNE	BONNE	TRÈS BONNE
	MOYENNE			

Intérêt écologique du site

NULL	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÈRE	FORTE	TRÈS FORTE
				FORTE	

Les murs en matériaux traditionnels du centre ancien présentent des petites crevasses dans lesquelles vivent une flore et une faune spécifiques.

PYRAMIDE DE LA BIOMASSE DES NOUVEAUX ET ZONES HUMIDES



La biomasse (quantité de matière vivante) diminue à chaque niveau, des végétaux aux insectes herbivores, aux insectes prédateurs et aux petits prédateurs et aux prédateurs qui sont les moins abondants.

Qualité biologique du site

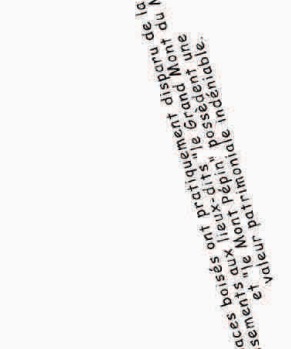
MAUVASSE	MOYENNE	ASSEZ BONNE	BONNE	TRÈS BONNE
			BONNE	

Intérêt écologique du site

NULL	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÈRE	FORTE	TRÈS FORTE
				FORTE	

Les zones humides sont des milieux relativement préservés de première importance. C'est un patrimoine biologique.

PYRAMIDE DE LA BIOMASSE DE L'ECOSYSTEME DES GRANDES CULTURES



La biomasse (quantité de matière vivante) diminue à chaque niveau, des végétaux à la faune phytophage et aux prédateurs qui sont les moins abondants.

Qualité biologique du site

MAUVASSE	MOYENNE	ASSEZ BONNE	BONNE	TRÈS BONNE
			MOYENNE	

Intérêt écologique du site

NULL	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÈRE	FORTE	TRÈS FORTE
				FORTE	

Les murs en matériaux traditionnels du centre ancien présentent des petites crevasses dans lesquelles vivent une flore et une faune spécifiques.

PYRAMIDE DE LA BIOMASSE DE L'ECOSYSTEME DES BOIS



La biomasse (quantité de matière vivante) diminue à chaque niveau, des végétaux à la faune phytophage et aux prédateurs qui sont les moins abondants.

Qualité biologique du site

MAUVASSE	MOYENNE	ASSEZ BONNE	BONNE	TRÈS BONNE
	MOYENNE			

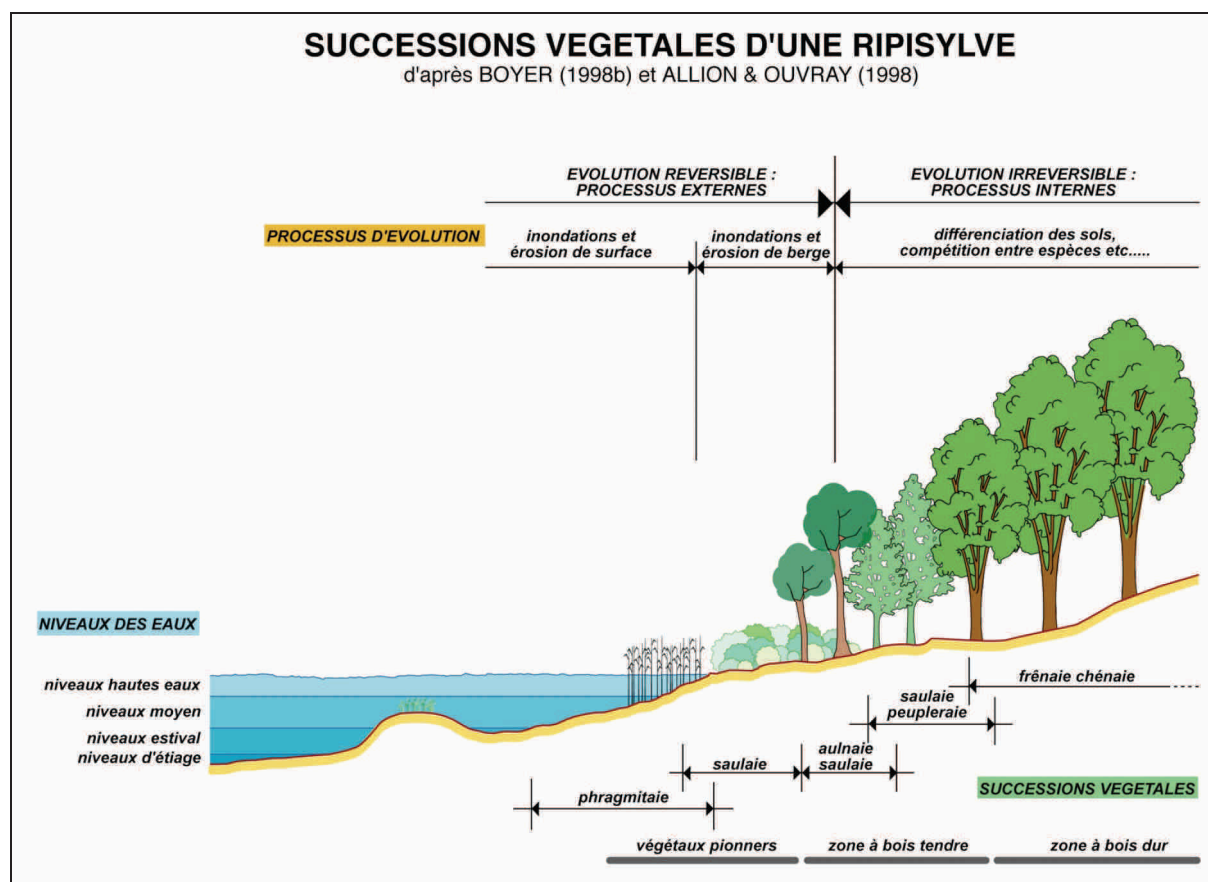
Intérêt écologique du site

NULL	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÈRE	FORTE	TRÈS FORTE
				FORTE	

Les murs en matériaux traditionnels du centre ancien présentent des petites crevasses dans lesquelles vivent une flore et une faune spécifiques.

* Annexe hydraulique, bras mort d'une rivière.

On trouve également des boisements liés au réaménagement des anciennes gravières au lieu-dit "la langaude" en limite communale avec Moncetz-Longevas.



4.1.1. Caractéristiques de la flore et de la faune

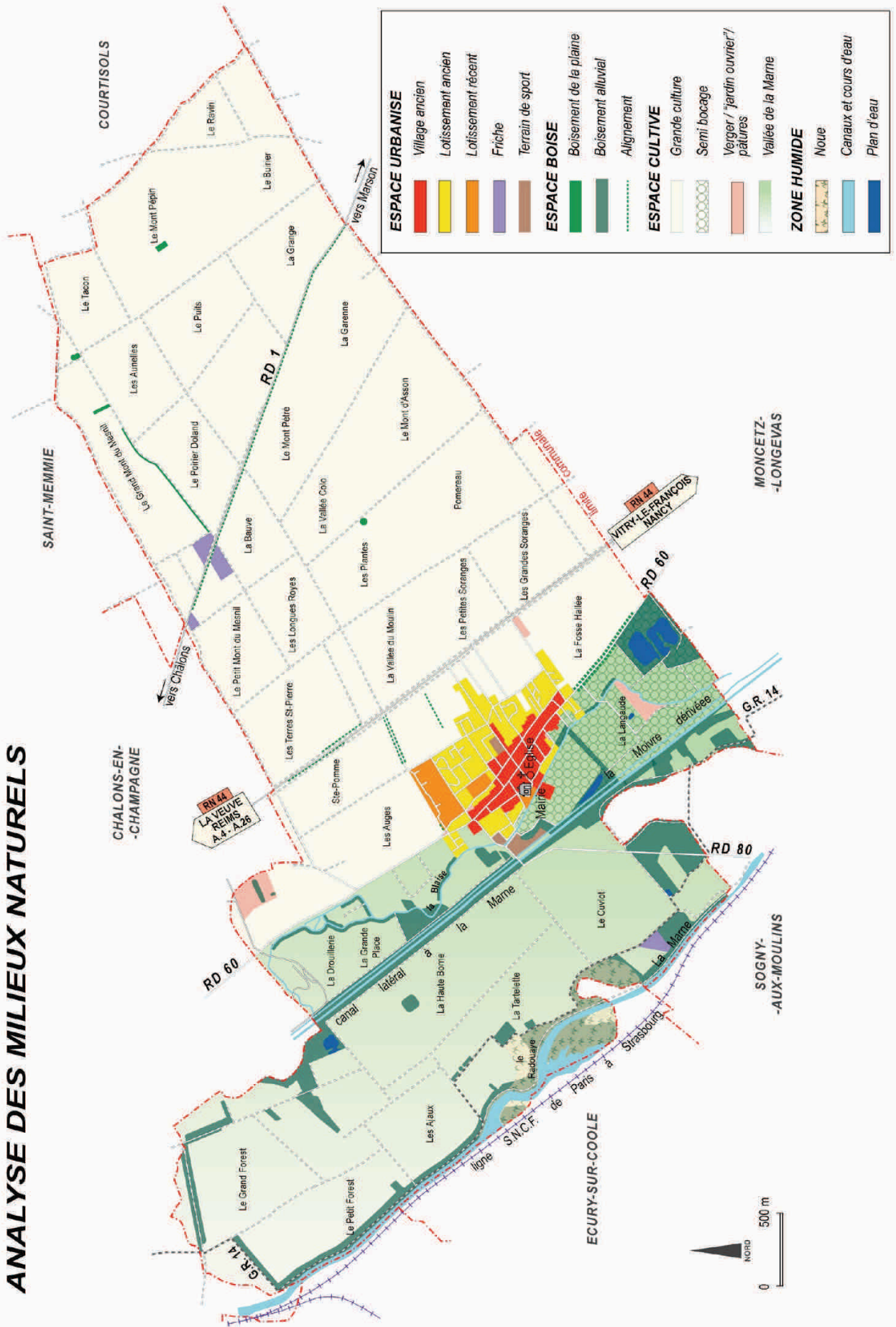
Les espaces boisés ont pratiquement disparu de la plaine. Les rares boisements subsistants sur la craie se situent sur les talus aux lieux-dits "le Grand Mont du Mesnil". On retrouve quelques boisements, derniers témoins des plantations de pins réalisées sur les pelouses des anciens parcours à moutons lors des deux siècles derniers au lieu-dit "le Mont-Pépin".



Boisements alluviaux

Dans la vallée, il s'agit quelquefois de jeunes peupleraies à végétation banale. Cependant, aux lieux-dits "le Grands Forest", "le Langaude" et le long du chemin de halage subsistent de beaux exemples d'une forêt alluviale diversifiée en essences de feuillus (frênaie à chênes pédonculés) et adaptée à un certain degré d'inondation.

ANALYSE DES MILIEUX NATURELS



4.1.2. Potentiel et intérêt des espaces boisés

Les boisements de la plaine crayeuse conservent une faune et une flore relativement caractéristiques de la Champagne crayeuse. Quant à la forêt alluviale, la ripisylve intervient fortement pour imiter l'érosion des berges et les bois de feuillus constituent un écrin fondamental pour la faune et particulièrement les Chauves-souris qui trouvent leur gîte dans les arbres creux.

5. Bilan

A l'exception de l'Anse du Radouaye, les milieux du territoire de Sarry sont dans leur grande majorité répandue et ne présentent pas de potentialité exceptionnelle au niveau régional.

Du point de vue faunistique et floristique, le territoire présente une nette différenciation de la variété entre la plaine crayeuse et la vallée de la Marne où la présence de zones humides favorise une plus grande diversité d'espèces.

La flore de la vallée est diversifiée en espèces et groupements végétaux et l'avifaune peut y être particulièrement riche. Son abondance et sa diversité traduisent alors parfaitement la qualité des milieux rencontrés. La vallée de la Marne constitue donc un milieu naturel de grande qualité et tout aménagement ayant pour effet d'y apporter des perturbations pourrait avoir des conséquences particulièrement négatives. Particulièrement au lieu-dit "l'anse du Radouaye" à proximité duquel on voit déjà se développer un site d'enfouissement de déchets inertes.

Les cours d'eau, et particulièrement la Blaise, forment un réseau jusqu'au cœur du village, permettant à diverses espèces de plantes et d'animaux de pénétrer en zone urbaine.

Le patrimoine naturel de la plaine crayeuse a été très fortement bouleversé par les changements d'occupation des sols et des modes de cultures.

Ces changements ont conduit à la standardisation des milieux et à la disparition des surfaces boisées. A Sarry, les derniers éléments boisés se maintiennent aux lieux-dits "le Mont Pépin" et "le Grand Mont du Mesnil".

A partir de ce constat et afin de conserver les potentialités existantes dans tous les milieux, il apparaît important de protéger les zones les plus riches et les plus sensibles, c'est-à-dire la vallée de la Marne et les cours d'eau. Secondairement, cet objectif de protection doit également concerner les derniers éléments de diversification de l'espace cultivé (boisements de la plaine, vergers).

B . LES POLLUTIONS ET LA QUALITE DES MILIEUX

1. Géologie, sols et sous-sols

Sarry est située au cœur de la Champagne crayeuse. Cette unité géologique s'étend sur plus de 700 000 hectares. Elle constitue l'une des auréoles du Bassin parisien et se présente sous la forme d'un croissant qui s'étend sur 200 km de Reims à Sens atteignant une largeur maximale de 60 km dans sa partie médiane, centrée sur Châlons-en-Champagne.

L'érosion des couches sédimentaires, où alternent les niveaux tendres (marnes, sables) et durs (calcaires, craie), a favorisé la mise en place d'un relief de côtes ou "cuesta". La Champagne châlonnaise est ainsi calée entre la Côte de Champagne au Sud-Est et à l'Est et la Côte de l'Ile-de-France à l'Ouest.

Au cours des temps géologiques récents et en particulier à la suite des différentes périodes glaciaires du Quaternaire, le substratum crayeux a subi une érosion fluviale et glaciaire qui a façonné le relief actuel.

Le relief général se présente sous la forme d'une plaine basse composée de collines peu élevées d'une altitude moyenne de 150 m et de vallées peu profondes : l'Aisne, la Vesle, la Marne, l'Aube et la Seine.

L'orientation des cours d'eau (Sud-Est/Nord-Ouest) et des vallées sèches est à mettre en relation avec les principales directions de fissuration de la craie résultant notamment de la tectonique.

1.1. Traits dominants

L'ensemble du soubassement géologique est représenté par un faciès uniforme : la craie. Seules les formations alluviales liées à la Marne et à ses affluents apportent une variété dans la nature des roches.

1.1.1. Formations alluviales

La vallée de la Marne ainsi que les vallées secondaires des affluents sont occupées par des dépôts de matériaux arrachés aux bassins versants. Ces formations subissent l'influence des cours d'eau lors des inondations et sont également soumises à l'influence de la nappe. Sur les terrasses de la vallée de la Marne, il s'agit de formations anciennes.

En revanche, la plaine alluviale de la Marne est occupée par des dépôts récents souvent rajeunis en période d'inondation par des apports de matériaux neufs.

1.1.2. Formations crayeuses

La craie est une roche sédimentaire d'origine marine formée par l'empilement de petites plaques calcaires provenant de l'enveloppe d'une algue unicellulaire appelée coccolite.

On distingue les craies du Turonien et du Sénonien qui, géomorphologiquement, se présentent sous forme d'une succession de plateaux séparés par des talwegs¹ peu profonds.

La craie blanche représente une épaisseur maximale de 215 m avec une grande homogénéité. C'est une roche microporeuse, tendre, d'aspect compact et facile à désagréger. L'absence de ciment entre les cristaux explique une porosité élevée favorisant l'accumulation de l'eau (40% du volume est en effet occupé par des vides).

Les nombreuses diaclases² qui affectent la craie, notamment dans les horizons de surface, permettent une circulation rapide de l'eau.

1.2. Pédologie

Le sol, partie superficielle de la terre, constitue "l'épiderme" de celle-ci. Il résulte de l'altération de la roche mère sous-jacente, de la décomposition de la matière organique animale et végétale et de la recombinaison de ces deux types de substances.

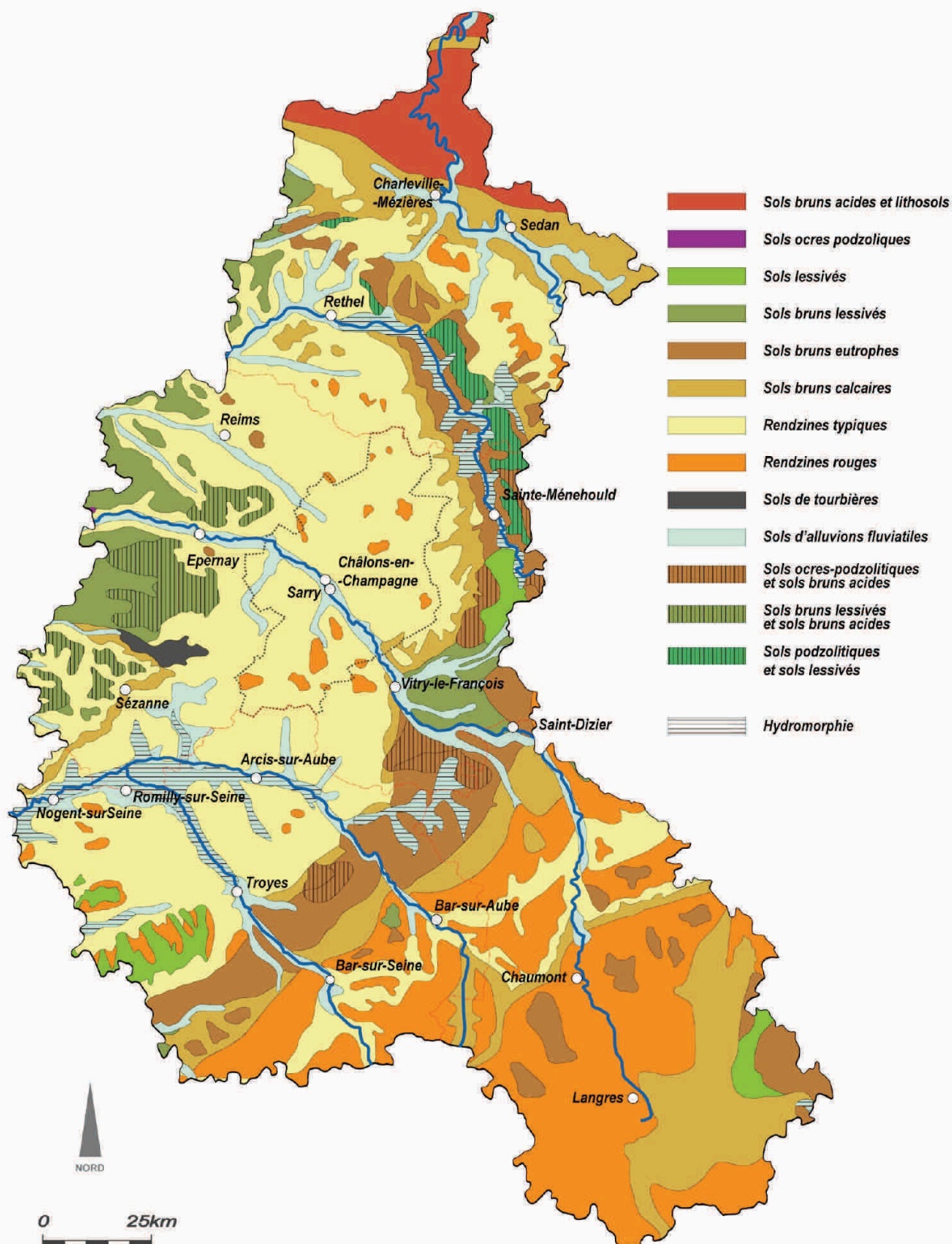
Milieus vivants, les sols occupent une place importante dans les chaînes alimentaires et jouent un rôle essentiel dans la protection contre les pollutions. Ce sont des milieux fragiles, sensibles aux diverses agressions résultant de l'activité humaine (déforestation, irrigation excessive, apport de produits phytosanitaires...).

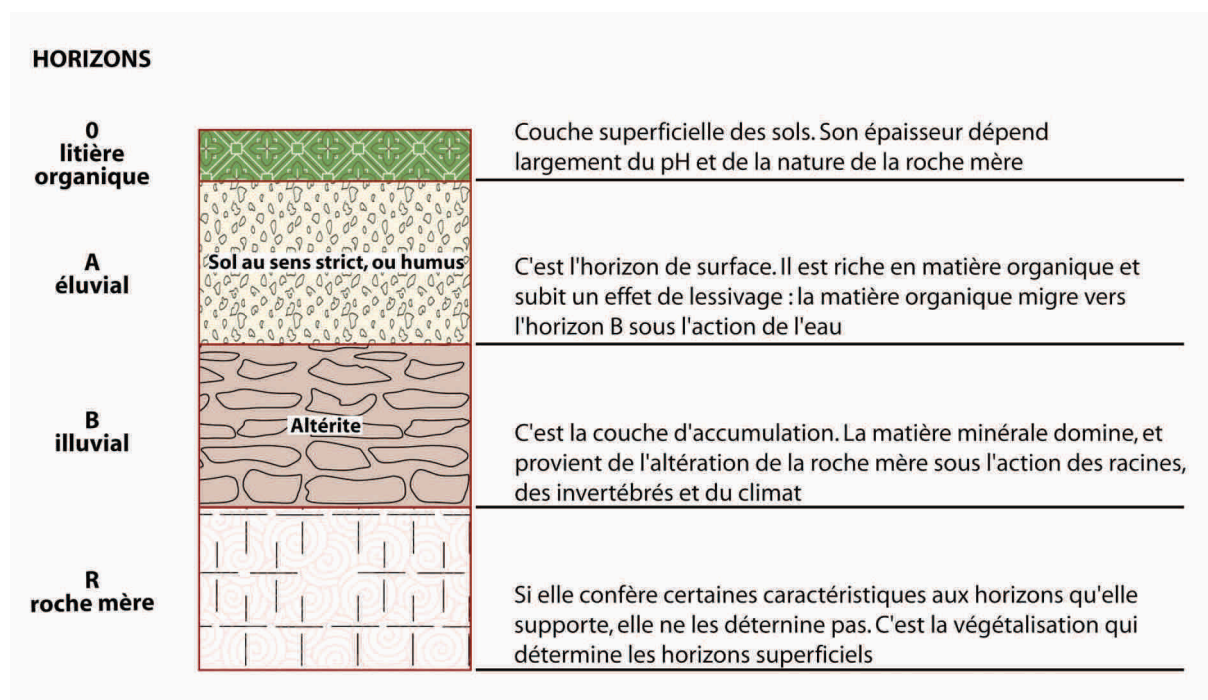
Les sols se composent de couches successives appelées horizons. On distingue trois grands types d'horizons, nommés A, B et R.

¹ Talweg : ligne de fond d'une vallée.

² Diaclase : fissuration d'une roche ou d'un terrain sous déplacement de deux blocs.

PEDOLOGIE CHAMPARDENNAISE





La constitution des sols actuels est liée aux propriétés physiques de la craie et à l'histoire géologique de la Champagne. Ainsi, la craie sénonienne a été fortement altérée lors des phases glaciaires du Quaternaire et sous l'effet de l'action mécanique des cycles gel-dégel. La plate-forme crayeuse se compose donc de différents sols, résultat d'altérations successives et d'une érosion variable en fonction du relief.

En dehors de la plaine alluviale de la Marne, l'essentiel des sols appartient au groupe des rendzines, c'est-à-dire des sols peu profonds, à fragments et cailloux de calcaire et riches en carbonate de calcium.

1.2.1. Sols calcimorphes

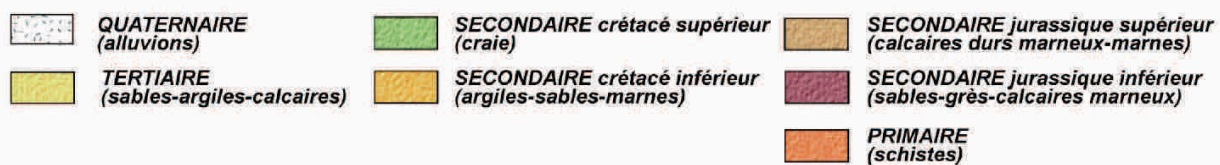
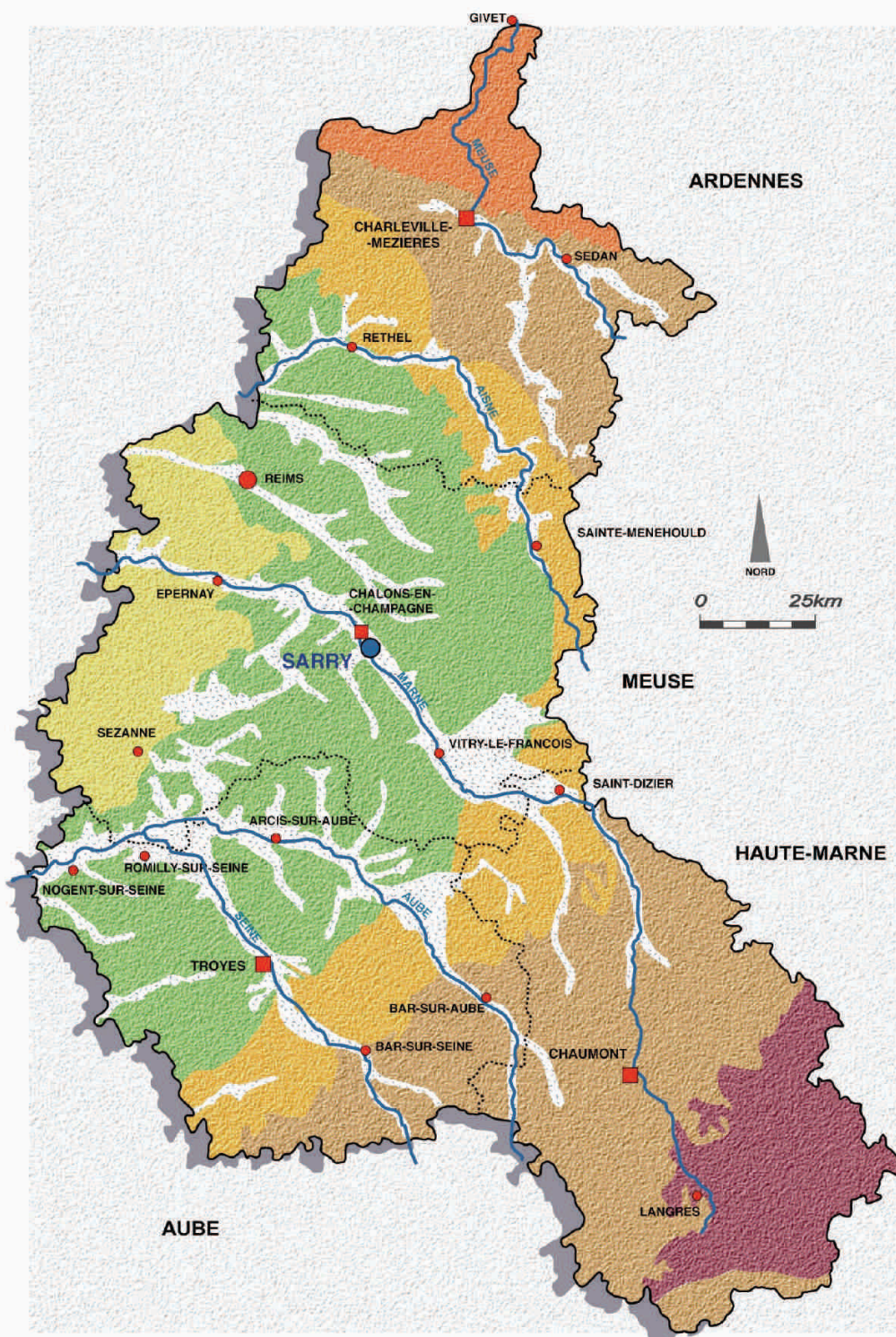
Rendzine brune sur craie franche : cette unité représente de grandes surfaces en Champagne crayeuse et correspond à un paysage de "plateaux" faiblement ondulés. Ce sont des sols peu épais, très calcaires mais à bonne réserve hydrique.

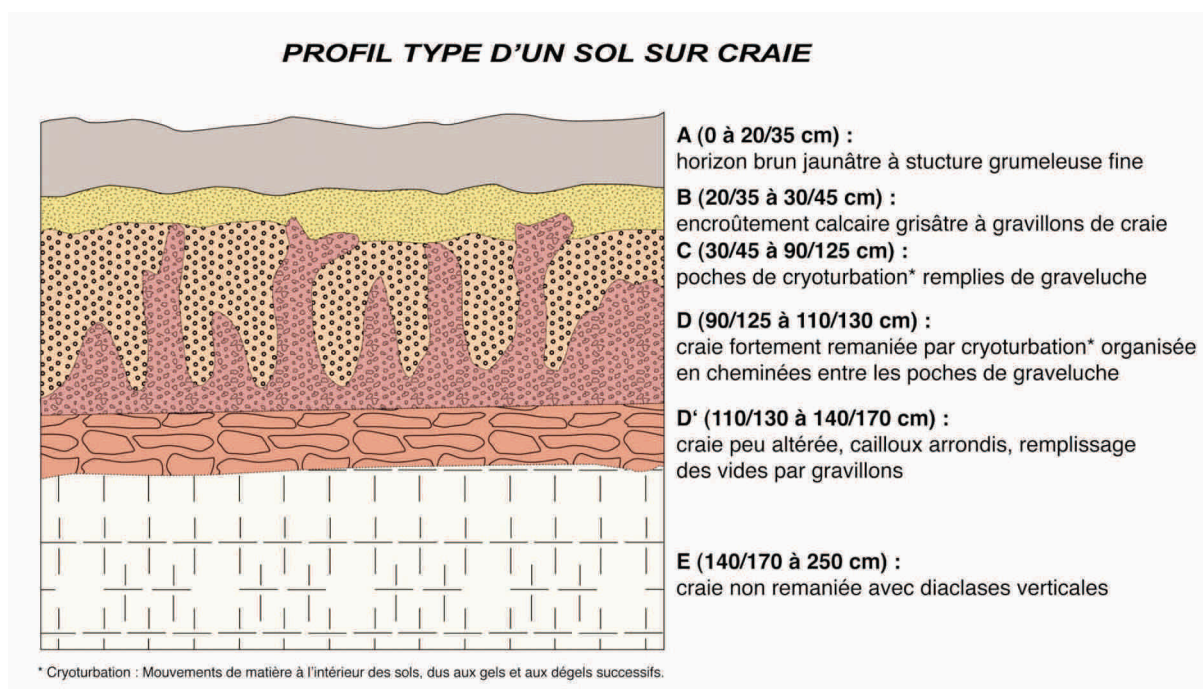
Rendzine brune sur graveluche : la graveluche se présente sous forme de galets et gravillons de craie grossiers, issus de la gélifraction de la craie. Ces accumulations locales d'éboulis calcaires, également appelées « grèze », se trouvent le plus souvent sur le versant Nord-Est des reliefs. Ce sont des sols très calcaires à texture grossière, profonds mais à faible réserve hydrique.

Rendzine brune formée sur alluvions anciennes grossières des terrasses de la Marne : elle contient des cailloux roulés, durs, des calcaires jurassiques de Haute-Marne. Ce sont des sols très calcaires, grossiers, profonds et à faible réserve hydrique.

Colluvion : les fonds de vallées sèches sont formés de dépôts colluviaux de couleur brun foncé, de texture limono-argileuse non graveleuse. Ces sols sont toujours très calcaires mais beaucoup plus profonds que les rendzines. Du point de vue topographique, ces unités font la jonction entre les rendzines et les niveaux d'alluvions des vallées.

GEOLOGIE DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE





1.2.2. Sols alluviaux

La plaine alluviale de la Marne est constituée d'alluvions graveleuses calcaires, puis de limons, d'argiles et de sables fins sur lesquels se développent des sols à texture fine de couleur brun foncé. Il existe une forte hétérogénéité dans la profondeur d'apparition du niveau graveleux (0,50 m à 3 m).

2. Hydrologie et hydrogéologie

2.1. Eaux souterraines

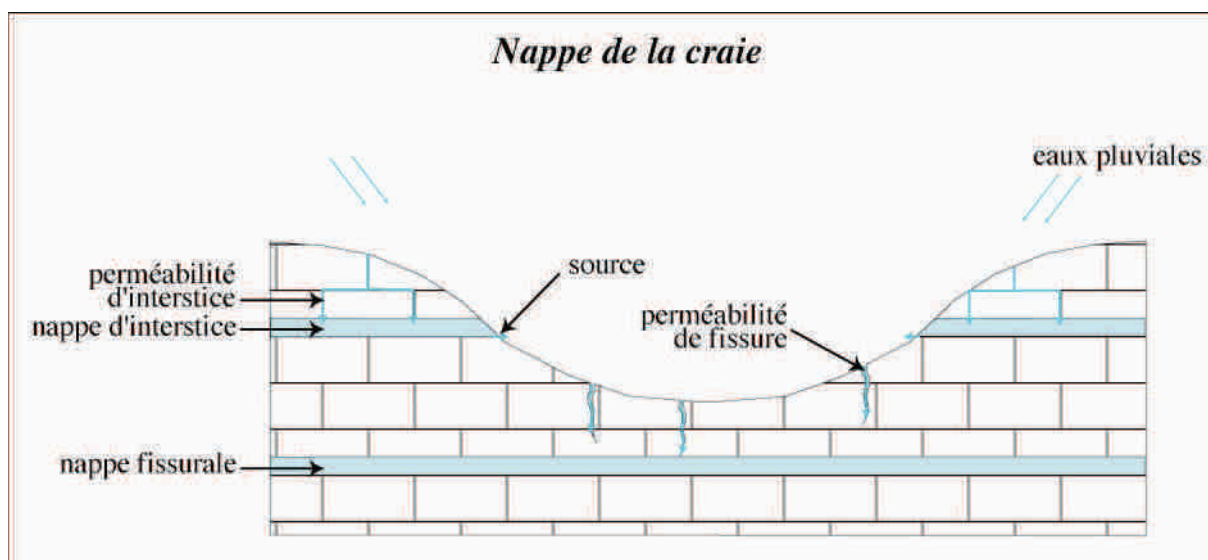
2.1.1. Caractéristiques de la nappe

■ Caractéristiques hydrodynamiques

La craie est un matériau aquifère dont le comportement hydrodynamique est particulier. Microporeuse, elle présente en effet un fort pourcentage de vide laissant de 1 à 2% du volume total mobilisable par écoulement gravitaire. S'y ajoute une porosité de fissures qui concerne plutôt le fond des vallées (où elle peut atteindre dans les meilleures conditions 5 à 10%).

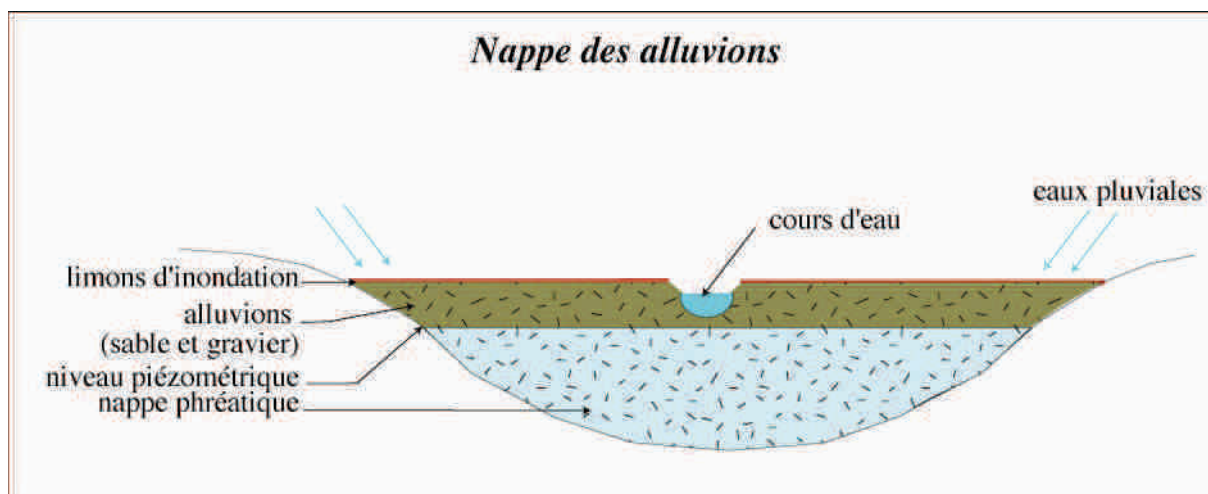
La nature filtrante des sols ainsi que l'évolution de la porosité de la craie dans l'espace se traduisent par un fonctionnement hydrodynamique de l'aquifère crayeux caractérisé par :

- une absence quasi-généralisée de ruissellement des eaux de pluie,
- une forte rétention dans la zone non saturée (au-dessus de la nappe),
- une importante évapotranspiration alimentée par l'ascension capillaire sous la demande du couvert végétal,
- une surface piézométrique sensiblement calée sur le relief.



La vallée de la Marne constitue l'axe de drainage principal de cette nappe. Les alluvions de la rivière et la craie sont en continuité hydraulique (passage de la nappe de la craie à la nappe alluviale). La très bonne porosité des sables alluvionnaires de la vallée de la Marne renforce la productivité des ouvrages de pompage.

Les amplitudes des fluctuations piézométriques sont liées à l'importance des pluies efficaces. Dans le contexte climatique local, la recharge de la nappe a lieu généralement de novembre à mai. Au-delà, la vidange de la nappe n'est en principe plus influencée par les pluies et se prolonge jusqu'au mois de septembre.



■ Caractéristiques chimiques

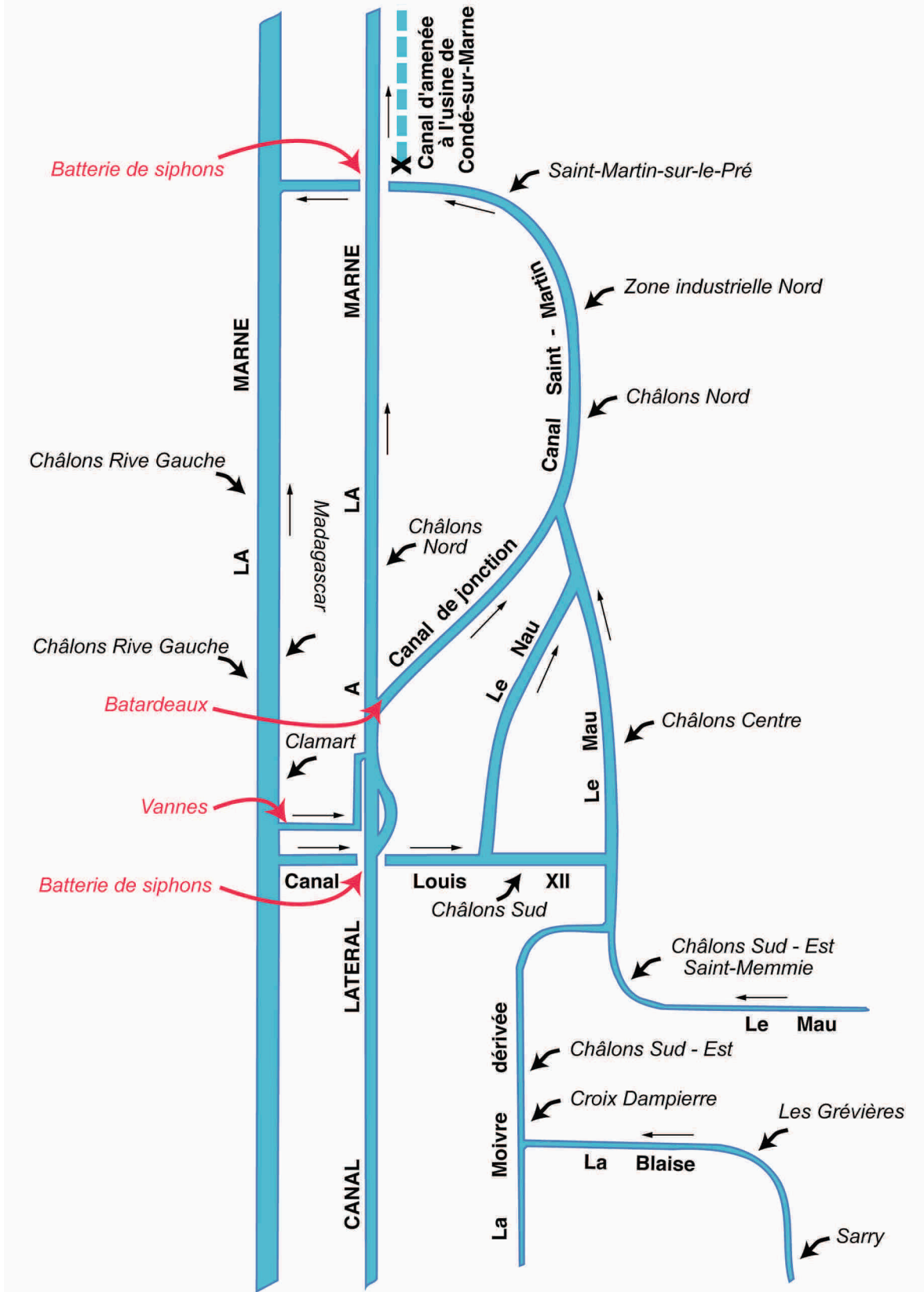
L'eau de l'aquifère crayeux est moyennement minéralisée. L'élément le plus important étant le calcium (Ca : entre 70 et 80 mg/l). Le pH varie entre 7,7 et 7,9.

Les modifications de l'équilibre chimique concernent essentiellement les nitrates qui se concentrent dans la zone de transition entre craie et alluvions. Les observations sur l'évolution de la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires montrent la sensibilité des eaux souterraines aux pratiques agricoles.

2.2. Eaux superficielles

Extérieure au système crayeux et alimentée par un bassin versant diversifié (d'une superficie de 12 250 km²), la Marne, se distingue nettement des autres cours d'eau de la plaine champenoise par son régime, son importance et ses cours d'eau annexes.

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DES EAUX PLUVIALES

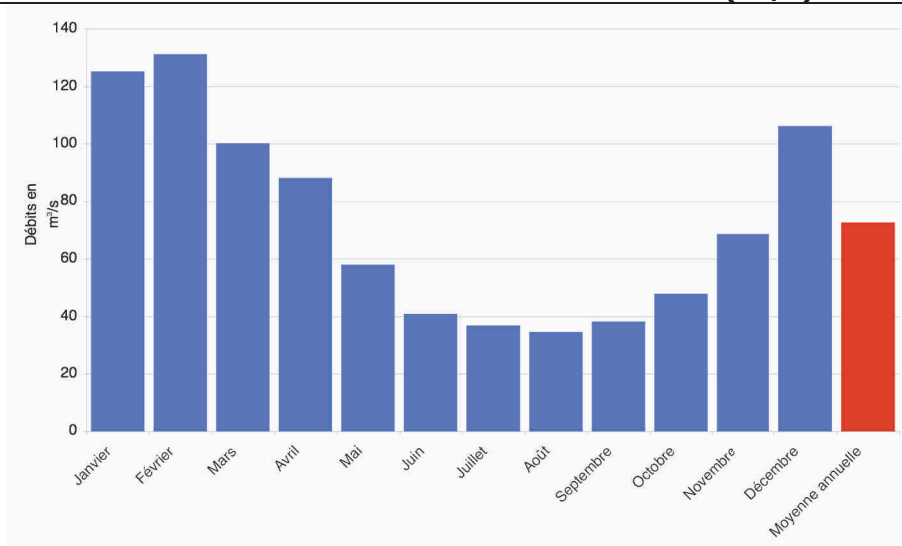


2.2.1. Réseau hydrographique

La Marne, affluent de la Seine, prend sa source au plateau de Langres. La plus grande partie de son cours est lent, avec une succession de larges méandres. Le réseau hydrographique de son bassin est dense dans toutes les régions qu'elle traverse, sauf en Champagne, sur la partie crayeuse.

Graphique n° 1 :

HYDROGRAMME DES MODULES MENSUELS DE LA MARNE (M³/S) 1957-1998



Source : Voies Navigables de France

Des prises d'eau de bassin à bassin existent pour satisfaire les besoins de la navigation en alimentant les canaux vers la Saône, le Rhin et l'Aisne.

Dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne, la Marne a coulé dans différents bras et plusieurs lits avant d'être dirigée dans le lit actuel creusé en 1777. La rivière a aussi alimenté de nombreux fossés et canaux, ouvrages de défense ou de dérivation.

Sarry est arrosée par quatre cours d'eau, rivières et canaux :

- la Marne.
- le canal latéral à la Marne, réalisé en 1843.
- la Moivre dérivée qui longe le canal latéral. C'est une dérivation de la Moivre créée pour des besoins d'alimentation et vidange du canal latéral. De par sa vocation et sa nature artificielle, ses écoulements sont constants, le débit étant variable en fonction des conditions d'alimentation et de surverses du canal.
- la Blaise est un affluent de la Moivre dérivée. D'une largeur inférieure à 1 mètre il connaît un assec annuel en période estivale.

2.2.2. Régime d'écoulement des eaux

Hors pluviométrie importante : hors période de crue, le niveau de la Marne à Saint-Martin-sur-le-Pré est inférieur au niveau du canal Saint-Martin et les eaux des canaux sont évacuées dans la Marne par le déversoir siphon du canal Saint-Martin.

En période d'orage : pendant les orages, le débit dû au ruissellement du bassin versant augmente très rapidement. Celui-ci pourrait atteindre 10 à 12 m³/s pendant une période relativement courte.

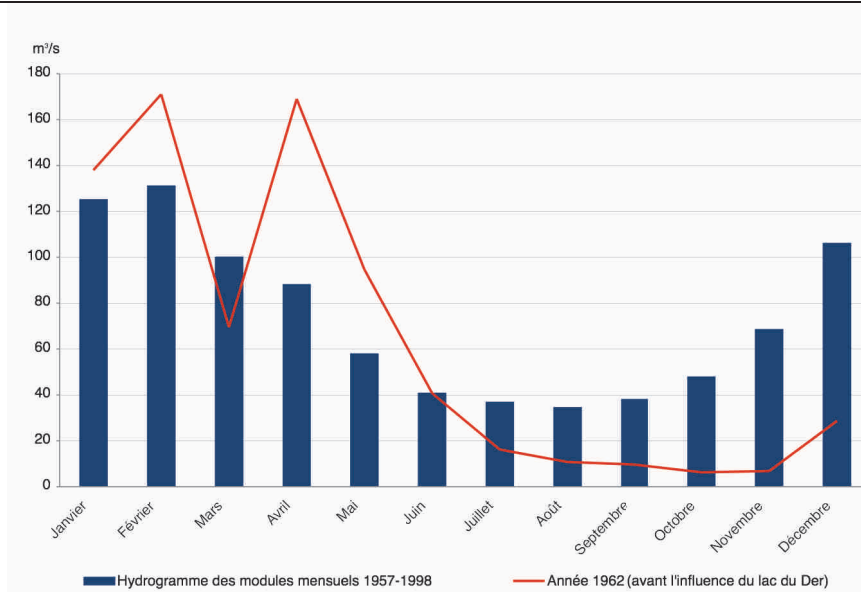
Le débit du canal Saint-Martin est alors ajusté aux possibilités d'écoulement du déversoir siphon de Saint-Martin par manœuvre des vannes du canal Louis XII en amont.

En période de crue : les vannes du réseau hydraulique sont fermées en amont (vannages de Vésigneul-sur-Marne sur la Moivre dérivée et du canal Louis XII sur la Marne) et en aval (vannage de Saint-Martin) pour éviter une remontée des eaux vers l'agglomération.

Parallèlement, le barrage de Châlons est abattu. Le réseau des canaux est alors seulement alimenté par infiltration et par les apports du bassin versant châlonnais et notamment les cours d'eau la Blaise et le Mau, sans possibilité d'évacuation depuis la fermeture du canal de Condé.

Graphique n° 2 :

DEBITS COMPARES DE LA MARNE



Source : Voies Navigables de France

La période de crue de la Marne se situe en hiver et au printemps, et l'étiage couvre les mois de juillet à octobre.

Les débits de la Marne sont influencés par le barrage-réservoir du Der-Chantecoq depuis sa mise en service en 1974 lors du remplissage de l'ouvrage (de novembre à juin) et lors des restitutions d'eau pour soutien d'étiage (juillet à octobre).

2.2.3. Qualité et objectifs de qualité

Le bassin de la Marne est concerné par des pollutions chimiques organiques et toxiques auxquelles s'ajoutent des phénomènes d'eutrophisation dus à un excès d'azote et/ou de phosphore.

Le fonctionnement du barrage du Der joue un rôle déterminant sur la qualité des eaux. Il participe à l'élimination de l'azote et piège une partie du phosphore ; en revanche, il augmente la teneur en matière organique en suspension et affaiblit les débits au printemps, favorisant le développement des algues.

Au niveau de l'agglomération de Châlons-en-Champagne, deux situations sont observables :

A l'amont : une pollution modérée en azote et phosphore et un indice de qualité biologique moyen, ce qui donne au cours d'eau une qualité 1B, donc bonne.

A l'aval : une pollution en azote et en phosphore et un indice de qualité biologique moyen, soit une classe de qualité 2, moyenne mais néanmoins très proche de la qualité 1B.

Dans les années 80, la démarche des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux et la loi "pêche" avec les Schémas Départementaux de Vocation Piscicole ont permis de faire le point sur la qualité des eaux et d'engager des actions de mise en valeur du milieu naturel.

3. Qualité de l'air

3.1. Origine des pollutions et effets sur la santé et l'environnement

Un adulte respire en moyenne 20 m³ par jour d'un mélange gazeux de composition variable et plus ou moins chargé de polluants. La pollution atmosphérique peut être définie comme tout changement de la composition chimique de l'atmosphère susceptible d'entraîner une gêne ou un effet nocif sur l'homme et l'environnement et elle résulte en majorité des activités humaines. Huit principaux polluants sont notamment mesurés par les organismes chargés du suivi de la qualité de l'air :

- le dioxyde de soufre (SO₂), résulte essentiellement de la combustion des énergies fossiles (charbon, fioul, gazole, etc.) et de procédés industriels. C'est un gaz irritant des voies respiratoires qui contribue également au phénomène des pluies acides.
- les particules en suspension proviennent d'activités industrielles (sidérurgie, cimenterie, manutention de pondéreux, etc.) et de la circulation automobile qui est responsable des "particules fines". Ces dernières peuvent avoir des propriétés cancérigènes.
- les oxydes d'azote (NO_x). Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont principalement émis par les véhicules (60%) et les installations de combustion. C'est un gaz très irritant des voies respiratoires chez les personnes sensibles et les enfants.

Il contribue au phénomène des pluies acides et à la formation d'ozone troposphérique (dans les basses couches de l'atmosphère).

- les composés organiques volatils (COV) proviennent de la circulation, des procédés industriels mais aussi des zones cultivées et du milieu naturel. Les effets sur la santé vont de l'irritation jusqu'à des implications dans certains cancers (notamment le benzène). Ils jouent également un rôle dans la formation d'ozone.
- l'ozone (O₃) est un polluant secondaire qui résulte de la transformation photochimique de certains polluants primaires (NO_x et COV) sous l'action des rayonnements ultraviolets. Cette pollution augmente régulièrement depuis le début du XX^e siècle avec des pointes de plus en plus fréquentes en été et dans les zones urbaines et périurbaines.

L'ozone peut provoquer une altération pulmonaire et des irritations oculaires. Elle a également un effet néfaste sur la végétation.

- le monoxyde de carbone (CO) provient de la combustion incomplète des combustibles et carburants. Il se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang affectant le système nerveux et cardio-vasculaire.
- le plomb a été employé pendant longtemps comme agent antidétonant dans les essences. Ce toxique neurologique est en régression avec l'utilisation de l'essence sans plomb.
- les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont produits généralement par la combustion incomplète de matières organiques. Les principales sources d'émission dans l'air sont le chauffage et les véhicules automobiles. Ce sont des mélanges complexes de composés, parmi lesquels certains hydrocarbures pentacycliques sont des cancérigènes connus. Ils peuvent être absorbés par voies inhalatoire, cutanée et digestive. D'autres métaux lourds (cadmium, mercure etc.) peuvent également être transportés par l'atmosphère ainsi que certains pesticides employés dans l'agriculture.

3.2. Surveillance de la qualité de l'air

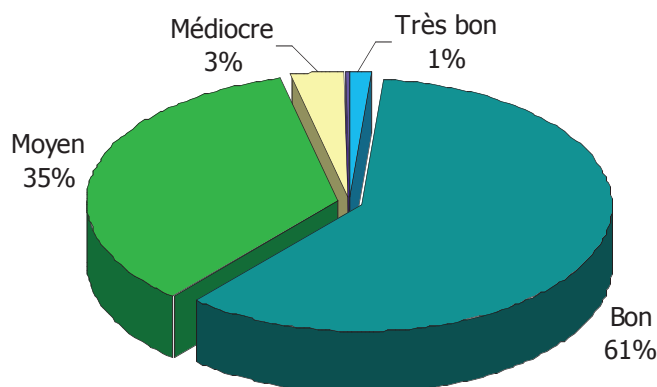
Depuis 1980, la qualité de l'air ambiant fait l'objet d'une réglementation au niveau de la communauté européenne.

Par ailleurs, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 1996 organise la surveillance de la qualité de l'air avec le concours des collectivités territoriales.

Cette loi a instauré un système de planification de la qualité de l'air organisé autour des Plans de Protection de l'Atmosphère (obligatoires pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants), des Plans de Déplacements Urbains (obligatoires dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants) et du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA). Etabli pour une durée de cinq ans par une commission présidée par le préfet de région, le PRQA s'appuie sur un inventaire des émissions polluantes et une évaluation de la qualité de l'air pour fixer des orientations visant à prévenir et à réduire la pollution atmosphérique. Les orientations du PRQA de Champagne-Ardenne, approuvé en 2002, portent notamment sur la surveillance de la qualité de l'air, la maîtrise de la pollution atmosphérique due aux sources fixes d'origine agricole, industrielle, tertiaire ou domestique et la maîtrise de la pollution due aux moyens de transport.

Graphique n° 3 :

**REPARTITION DE L'INDICE SIMPLIFIE DE LA QUALITE DE L'AIR
DANS L'AGGLOMERATION EN 2005**



Gradué de 1 – air très bon – à 10 – air très mauvais. Cet indice a été créé pour répondre à la demande d'information du grand public sur la qualité de l'air qu'il respire. Il est calculé à partir de 2 polluants réglementés (ozone et dioxyde d'azote) mesurés à la station de Saint-Memmie.

Source : ATMO Champagne-Ardenne

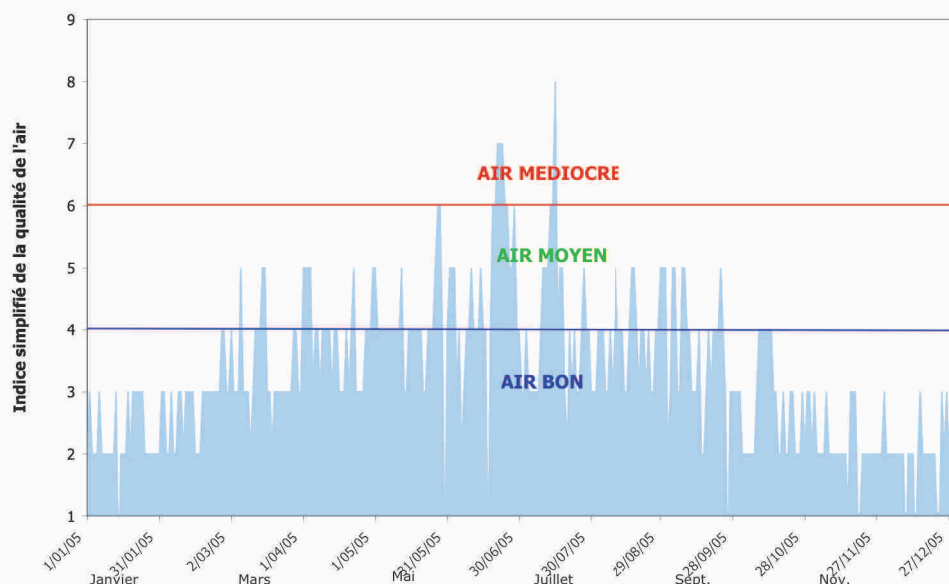
En Champagne-Ardenne, la qualité de l'air est surveillée par l'Association ATMO Champagne-Ardenne. A l'échelle de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, une station de mesure de la qualité de l'air est implantée à Saint-Memmie.

Elle sera complétée par une deuxième station implantée en centre-ville de Châlons-en-Champagne et devant entrer en fonctionnement en 2006 ou 2007. D'ores et déjà, les premières mesures ont permis de quantifier la distribution du dioxyde d'azote dans l'agglomération châlonnaise de la façon suivante :

- une diminution des concentrations du centre-ville de Châlons-en-Champagne vers la périphérie périurbaine où les valeurs sont inférieures à $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$,
- une concentration du dioxyde d'azote au niveau des sites de proximité automobile (boulevards conduisant au centre-ville de Châlons, rond-point de la gare) avec des valeurs supérieures à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Après quelques années de fonctionnement de la station de mesures de Saint-Memmie, l'on peut déjà préciser que si les objectifs de qualité et valeurs limites pour le dioxyde d'azote sont respectés, l'objectif de qualité pour l'ozone a été dépassé plusieurs fois.

Graphique n° 4 :

**EVOLUTION DE L'INDICE SIMPLIFIE DE LA QUALITE DE L'AIR
DANS L'AGGLOMERATION EN 2005**


Gradué de 1 – air très bon – à 10 – air très mauvais. Cet indice a été créé pour répondre à la demande d'information du grand public sur la qualité de l'air qu'il respire. Il est calculé à partir de 2 polluants réglementés (ozone et dioxyde d'azote) mesurés à la station de Saint-Memmie.

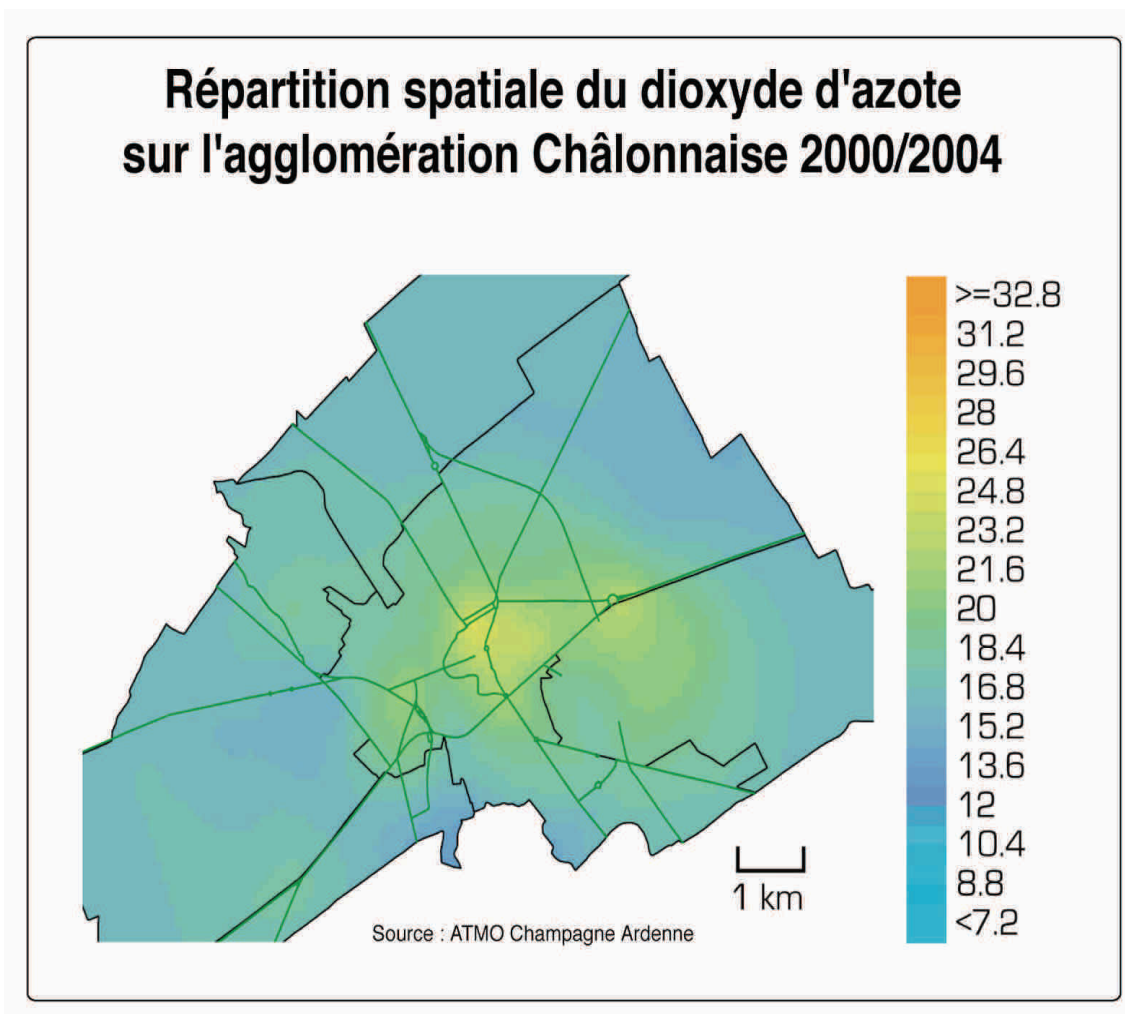
Source : ATMO Champagne-Ardenne

La qualité de l'air en Champagne-Ardenne semble également marquée par des pollutions par les phytosanitaires et pesticides. Ces types de pollutions sont encore peu connus et actuellement en cours d'études.

La présence de saisons polliniques de plus en plus marquées est l'autre particularité de la région. Ces épisodes induisent un risque allergique chez les sujets sensibles.



Station de surveillance de la qualité de l'air



4. Gestion des déchets

4.1. Collecte et traitement des ordures ménagères

Le processus d'élimination des ordures ménagères se déroule en trois phases : la collecte, le traitement et la valorisation.

4.1.1. La collecte

La compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés est communautaire et s'exerce sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

L'opération de collecte est assurée par les services de la communauté et revêt actuellement trois formes :

- une collecte des ordures ménagères (OM),
- une collecte en apport volontaire (AV),
- des collectes spécifiques.

4.1.2. La collecte des ordures ménagères

Elle est effectuée une fois par semaine sur l'ensemble de l'agglomération sauf en hypercentre de Châlons où elle est effectuée 2 fois par semaine.

Le ramassage s'effectue du lundi au vendredi entre 5h45 et 12h45.

Cette collecte est entièrement conteneurisée depuis juillet 1999. Au 31 décembre 2006, le total des bacs loués était de 19 555.

Tableau n° 1 :

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	
<i>Jours de collecte</i>	<i>Secteurs</i>
Lundi	- Sarry - Moncetz-Longevas - Saint Gibrien - Fagnières - Coolus - Compertrix
	- Châlons : Av. de Paris, Grévières, Croix Dampierre, Quartier Gare, Clamart, Madagascar, Croix Jean Robert, Chante-Perdrix, Av. Pierre Semard, Bidée
Mardi et vendredi	- Immeubles collectifs de plus de 10 logements - Hyper centre-ville
	- Saint-Martin-sur-le-Pré - Recy - Saint-Memmie
Mercredi	- Saint-Etienne-au-Temple - L'Epine
	- Châlons : parc des expositions, Camp d'Attila, rue du Cdt Derrien, Isle-aux-Bois, Mont-Héry, Av. Gal Sarrail, Vallée Saint-Pierre, Cité Administrative, rue du Gal Drouot

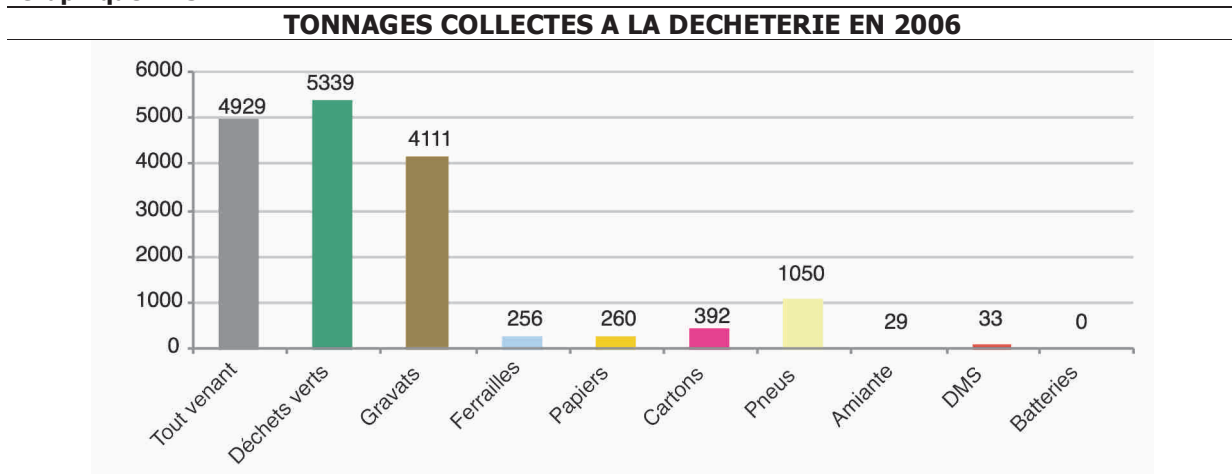
Source : Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

4.1.3. La collecte en apport volontaire

■ **Déchèterie**

Le terme de "déchèterie" est une marque déposée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E). La communauté d'agglomération est propriétaire d'une déchèterie agréée située chemin des Grèves à Châlons-en-Champagne. La déchèterie permet d'éliminer les déchets non pris en compte par les services de ramassage des ordures ménagères en raison de leur taille, de leur quantité ou de leur nature spécifique.

Graphique n° 5 :



Source : Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

La déchèterie a pour objectifs l'optimisation de la collecte, le recyclage des déchets et la prévention des dépôts sauvages. C'est un lieu fermé, aménagé et gardienné, afin de permettre une meilleure qualité du tri. La déchèterie est ouverte gratuitement et de façon illimitée à tous les habitants des communes de la communauté d'agglomération. En revanche, l'accès des commerçants, artisans, organismes HLM, administrations civiles et

militaires est payant en fonction du volume déposé. Y sont autorisés les dépôts de papiers, déchets verts, cartons, pneumatique de voiture, déchets ménagers spéciaux (DMS), piles, batteries, huiles de friture et de vidange, gravats, amiante-ciment (réservé aux particuliers), tout-venant, ferraille.

▪ **Les points d'apport volontaire**

L'agglomération est dotée de 96 points d'apport volontaire pour le verre et le papier.

▪ **La collecte des piles**

33 conteneurs à piles ont été distribués dans l'ensemble des écoles maternelles privées et publiques de la communauté d'agglomération.

Parallèlement, il est possible de déposer les piles à la déchèterie et chez les commerçants distribuant des piles (grandes surfaces, ateliers de développement photographiques, etc.).

4.1.4. Les collectes spécifiques

▪ **La collecte sélective**

Depuis octobre 2000, la communauté d'agglomération effectue la collecte sélective de ses déchets ménagers. Elle est ainsi en conformité avec la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux et avec le plan départemental pour le traitement des déchets élaboré par le Syndicat pour la Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne (SYVALOM).

✓ **La collecte du papier et du verre :**

La collecte des verres et papiers-journaux-magazines en pied d'immeubles

Elle concerne uniquement les immeubles collectifs de 10 logements et plus et s'effectue au moyen de bacs à roulettes de 240 litres.

Le verre est également collecté en porte-à-porte auprès des cafetiers de l'agglomération. Les verres et papiers sont stockés à Saint-Martin-sur-le-Pré puis transportés vers les filiales de recyclage.

La collecte du verre et des papiers en apport volontaire

Les 100 points d'apport volontaire, composés chacun d'une colonne à verre et d'une colonne à papier, sont gérés en régie depuis octobre 2000. Chaque point est collecté régulièrement selon le taux de remplissage.

Les collectes de verre et papier sont stockées dans un local situé à Saint-Martin-sur-le-Pré, avant d'être acheminées, chaque semaine :

- à Reims pour le verre (valorisé en verrerie),
- à Rouen pour le papier (valorisé en papeterie).

✓ **La collecte des emballages :**

Elle est effectuée selon deux dispositifs : en habitat pavillonnaire grâce à des sacs transparents collectés en porte-à-porte une fois par semaine et en habitat collectif (habitations supérieures à 5 logements) en pied d'immeubles dans des bacs à roulettes de 340 litres.

Les résultats de cette collecte sont acheminés vers un centre de tri à St-Brice-Courcelles. Les matériaux triés par famille prennent ensuite la direction des différentes filières de recyclage.

✓ **La collecte des cartons des professionnels :**

Elle est réalisée simultanément à la collecte des biodéchets, et les gros cartons des professionnels sont valorisés par compostage.

✓ **La collecte des biodéchets :**

Elle s'adresse uniquement aux foyers pavillonnaires et s'effectue à l'aide de bacs roulants de 140 litres (pour les terrains de 100 à 350 m²) ou de 240 litres pour les terrains supérieurs à 350 m². La collecte hebdomadaire est effectuée toute l'année.

Les biodéchets sont acheminés à l'unité de valorisation agronomique du SYVALOM située à La Veuve.

Elle concerne les petits déchets verts des jardins et la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM). Elle s'effectue auprès des particuliers résidant en maison individuelle ayant un terrain d'au moins 100 m², et auprès des services de restauration et métiers de bouche : restaurateurs, cantines scolaires et professionnelles, maisons de retraite, etc...

La fraction fermentescible des ordures ménagères ou "FFOM" est constituée des restes de préparation de repas (épluchures...) et restes de repas, crus ou cuits, augmentés des marcs de cafés, sachets de thé, coquilles d'œufs, coquillages, papiers essuie-tout, mouchoirs ou serviettes en papiers...

Elle est réalisée :

- le lundi pour Recy, St-Martin et St-Gibrien,
- mardi et le vendredi pour l'hyper centre-ville,
- le mardi pour les quartiers Clamart et le centre ville,
- le vendredi pour les quartiers Verbeau, Cité Saint-,
- le mercredi pour l'Isle-aux-Bois et Schmit,
- et le jeudi pour le reste de l'agglomération.

Tableaux n° 2 et 3 :

TONNAGE D'EMBALLAGES VALORISES EN 2006 PAR LA COLLECTE SELECTIVE				
	<i>Matériaux recyclables</i>		<i>Tonnage</i>	
Cartons				509
Plastiques				252
Aluminium				5
Acier				123
TOTAL				890
TONNAGE PAPIER ET VERRE COLLECTES ET VALORISES EN 2006				
	<i>Papier</i>		<i>Verre</i>	
	Collectés	Valorisés	Collectés	Valorisés
Tonnes	1 929	1 929	1 980	1 980

Source : Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

✓ **La collecte des encombrants :**

Le ramassage en porte-à-porte des "encombrants ménagers" a lieu une fois par mois pour les logements individuels et les immeubles collectifs de moins de 10 logements (deux fois par mois pour les ensembles collectifs de plus de dix logements) des communes de Châlons, Fagnières, Saint-Memmie et Compertrix. Dans les autres communes, la collecte a lieu une fois par trimestre.

Les encombrants sont transportés au Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Pargny-lès-Reims. En 2006, le tonnage d'encombrants collectés a été de 867 tonnes.

4.1.5. Organisation du service

Le service des "activités du déchet" se compose de 43 personnes. Il a pour siège les locaux de la communauté d'agglomération, rue Jacquard à Châlons. Les véhicules de collecte sont stationnés aux ateliers municipaux de la ville de Châlons-en-Champagne, avenue Patton. Enfin, le service loue un local rue Anne-Marie Terrière à Saint-Martin-sur-le-Pré où sont stockés matériels (bacs, sacs) et matériaux (verre, papier, carton) de la collecte sélective. Le parc du matériel de ramassage est composé principalement de 10 bennes montées sur châssis poids-lourds. Tous les véhicules de collecte sont équipés de bennes à compaction.

A ceux-ci s'ajoutent 1 camion-grue pour la collecte des points d'apport volontaire, 1 remorque, 4 caissons, 1 camion pour la collecte du verre et du papier en porte-à-porte et 1 manuscopie.

4.2. Le traitement

4.2.1. Le centre de transfert

Les ordures ménagères collectées sont conduites vers un centre de transfert situé chemin des Grèves à Châlons-en-Champagne. Cette installation résulte de la transformation, en 1997, d'une ancienne usine de compostage aujourd'hui abandonnée car la qualité du compost produit à partir d'ordures ménagères brutes broyées ne correspondait plus aux normes.

4.2.2. L'unité de traitement du SYVALOM

L'unité de traitement du SYVALOM (Syndicat pour la Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) est située à La Veuve à 10 km au Nord de Châlons et est opérationnelle depuis le 2 janvier 2006. Elle se compose d'une unité de valorisation énergétique (UVE) (incinérateur) d'une capacité annuelle de 100 000 tonnes, et d'une unité de valorisation agronomique (UVA) de 35 000 tonnes.

Depuis 2 janvier 2006, les déchets non recyclables des ménages y sont acheminés pour y être incinérés. Dès le mois d'avril, les déchets verts, augmentés de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) seront déposés sur l'unité de valorisation agronomique.

Ce mode de traitement permet d'améliorer le taux de valorisation des déchets.

L'UVE produit 48 000 mégawatts heures électriques par an, soit l'équivalent de la consommation des 2/3 de la communauté d'agglomération.

Ce complexe est prévu pour accueillir les déchets de 350 000 marnais, soit près de 100 000 tonnes par an de déchets ménagers non triés, ainsi que 35 000 tonnes par an de biodéchets.

4.2.3. Le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU)

Le centre de stockage est une installation de classe II (déchets ménagers et assimilés et déchets industriels banals ou DIB) située à Pargny-les-Reims (51).

Sont accueillis sur le site :

- les objets encombrants,
- les déchets de voirie,
- les déchets commerciaux, artisanaux ou industriels banals,
- les boues de stations d'épuration,
- les matières de vidange,
- les déchets fermentescibles de l'industrie et de l'agriculture,
- les déchets de bois,
- les machefers issus de l'incinération des déchets ménagers et assimilés.

4.2.4. Les centres de tri

Le centre de tri de déchets de Saint-Brice-Courcelles accueille les emballages issus de la collecte sélective. Les emballages triés par matériaux y sont conditionnés en balles avant d'être transportés vers les différentes filières de valorisation.

Les refus de tri acheminés en bout de chaîne sont évacués vers le centre de stockage des déchets ultimes de Pargny-les-Reims.

4.2.5. La plate-forme de compostage

La communauté d'agglomération est propriétaire d'une plate-forme pour les déchets verts située chemin des Grèves. Les déchets verts apportés en déchèterie ou par les services

d'espaces verts des collectivités, y sont stockés avant d'être dirigés vers une plate-forme de compostage située à Tours-sur-Marne. Après transformation, le compost est valorisé principalement par les viticulteurs.

En 2006, 4 026 tonnes de déchets verts y ont transité.

5. Propreté urbaine

La commune de Sarry conduit une action en faveur de la propreté des rues et des espaces publics. 7 employés communaux assurent l'entretien quotidien des rues, effectuent la collecte des corbeilles à papiers et le nettoyage des abords des places publiques et espaces verts.

Ils s'occupent également des opérations de fleurissement et paysagement. Ils sont soutenus par un à trois saisonniers pendant la période estivale.

De plus, 2 à 3 fois par an, un balayage mécanisé est réalisé par une entreprise privée.

L'entretien des abribus est assuré par le SITAC et celui des points d'apport volontaire par les techniciens de la communauté d'agglomération.

6. Nuisances sonores

Le bruit est l'une des premières nuisances ressenties par les habitants des zones urbaines de l'agglomération châlonnaise qui supportent ainsi la contrepartie du nombre et de l'importance des infrastructures routières et ferroviaires.

Pour l'individu, les conséquences sur la santé du bruit dû aux infrastructures peuvent se manifester par des effets physiologiques (modification des rythmes cardiaques et respiratoires) qui permettent de caractériser le bruit comme un facteur de stress.

En milieu urbain, les sources de bruit peuvent être nombreuses. Les principales sont liées aux transports terrestres et aux activités économiques. Elles peuvent occasionner une gêne permanente.

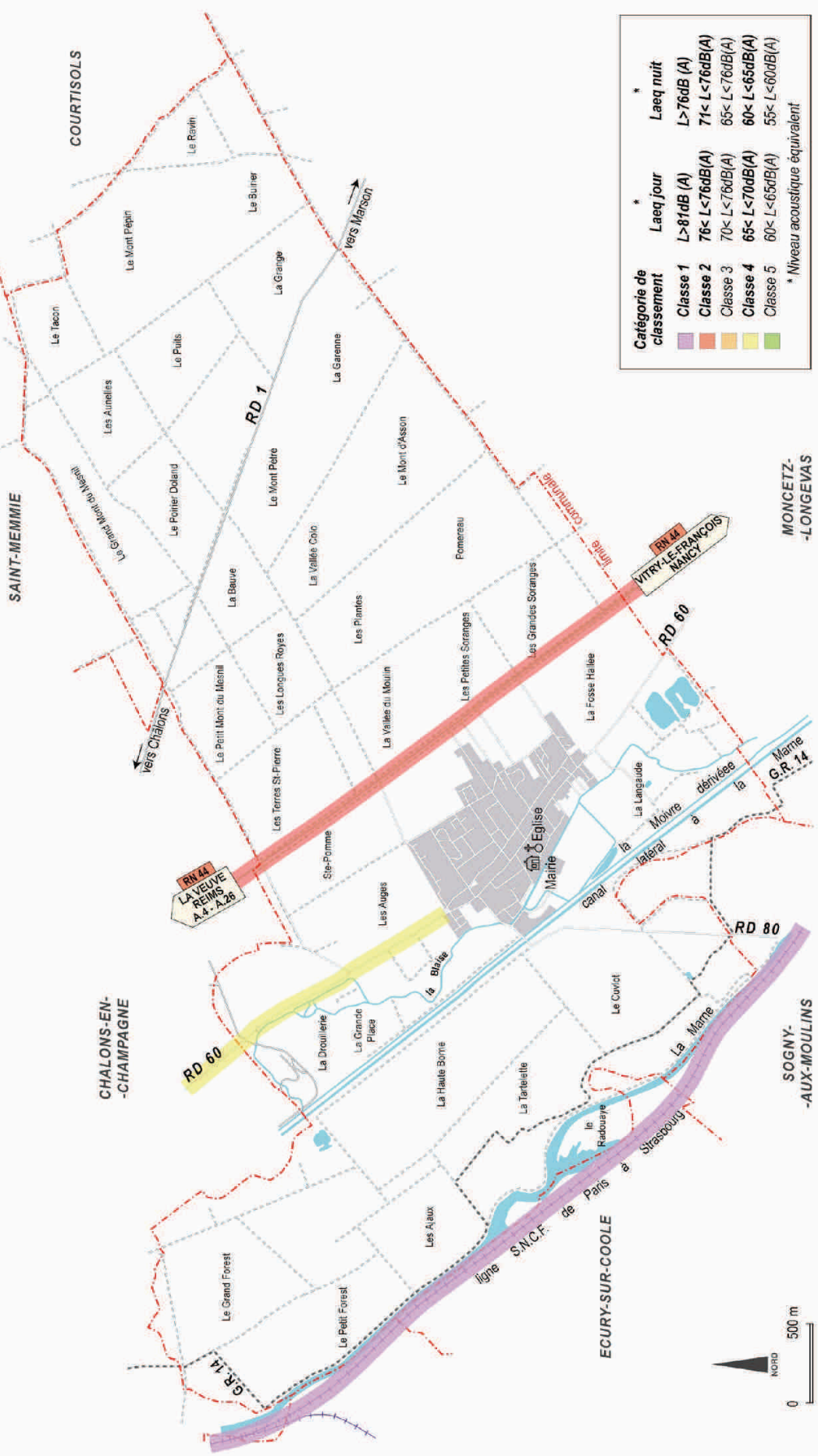
D'autres sources telles que l'entretien de la voirie et des espaces publics, les équipements sportifs et scolaires, les manifestations publiques (sportives, culturelles, fêtes foraines...) peuvent provoquer des désagréments ponctuels. Enfin, les activités des ménages (jardinage, bricolage...) constituent un facteur de bruit non négligeable.

Sarry est traversée par de nombreux axes particulièrement bruyants. La modélisation réalisée par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Est dans le cadre du classement sonore des infrastructures classe les artères routières et ferroviaires par catégories en fonction du degré des nuisances sonores.

Le niveau des nuisances est lié au nombre et à la vitesse de circulation des véhicules dont les poids-lourds.

Par ailleurs, la géométrie des voies (pente, profil en travers, largeur de chaussée, carrefours...), les caractéristiques du tissu urbain environnant (densité et hauteur des bâtiments, tissu ouvert ou fermé...), la circulation (fluide ou pulsée) sont autant de facteurs pouvant intensifier ces nuisances acoustiques.

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES



Ainsi, sur le territoire de Sarry, différents axes ont fait l'objet de classements par arrêtés préfectoraux dès 24 juillet 2001 et 16 juillet 2004. Ce classement se traduit par des secteurs d'isolement acoustique :

La voie ferrée de Noisy-le-Sec à Strasbourg est classée en 1^{ère} catégorie (>81 dB en journée).

Pour la 1^{ère} catégorie, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 m à partir du bord de la chaussée la plus proche.

La R.N. 44 est classée en 2^e catégorie (76 à 81 dB en journée).

Pour la 2^e catégorie, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 250 m à partir du bord de la chaussée la plus proche.

La R.D. 60 est classée en 4^e catégorie (65 à 70 dB en journée).

Pour la 4^e catégorie, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 30 m à partir du bord de la chaussée la plus proche.

7. Sites et sols pollués

Un site pollué est un site qui, du fait de l'existence d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou non. Ce type de pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite. Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique. Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- conserver la mémoire de ces sites,
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS (Base de Données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services).

Trois de ces sites ont été inventoriés sur la commune de Sarry. Il faut toutefois souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Sur les 3 sites inventoriés par l'IHR, **aucun** ne figurent dans la base de données BASOL (Base de Données sur les Sites Pollués ou Potentiellement Pollués) qui inventorie les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Ces sites sont :

RAISON SOCIALE	ADRESSE	ACTIVITES
Société Marnaise d'aspiration	Non localisé avec précision	Dépôt de vidange : dépôt d'immondices, dépotoir (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)
Société Picot Joël	Non localisé avec précision	Serrurerie : fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (serrures, ferrures, clous, ...)
Société Champenoise	Non localisé avec précision	Fabrique de carbure de calcium, fabrication de produits chimiques inorganiques de base

Source BRGM

C. RESSOURCES NATURELLES

1. Eaux

1.1. Alimentation en eau potable

La commune de Sarry est alimentée en eau potable par le Syndicat Intercommunal du Mont-Louvet qui dessert 4 autres communes : Chepy, Moncetz-Longevas, Saint Germain-la-Ville et Vesigneul-sur-Marne.

L'eau consommée provient d'un champ captant sur le territoire de la commune de Chepy. Le forage est situé sur le bord de la plaine alluviale de la Marne, sur la rive droite de celle-ci, entre la R.N. 44 et le CD 60. La nappe d'eau est contenue dans les alluvions et dans la craie.

Tableau n° 4 :

LES CHIFFRES DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN 2005	
Volume prélevé	286 549 m ³
Nombre d'habitants (1999)	3 796
Nombre de branchements	1379
dont	10 non domestique
Volume distribué total	189 323 m ³
Volume distribué à Sarry	82 250 m ³

Source : Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau potable du Mont-Louvet

Le réseau dessert une population de presque 3 800 habitants dont plus de la moitié réside à Sarry.

La production est assurée par un puits de 2 m de diamètre comportant 2 forages de 650 mm de diamètre et atteignant 17,90 m et 18,50 m de profondeur. Le débit de pompage est de 100 m³/h.

A sa sortie de forage l'eau est traitée par chloration avant d'être envoyée dans le réseau. Ce traitement permet, entre autre, d'éliminer les bactéries et les germes pathogènes.

La capacité de stockage est de 2 000 m³.

Une procédure de protection de captage a été engagée suite à la mise en évidence d'une forte sensibilité à une forme de pollution chronique par les nitrates ainsi qu'au risque de pollution accidentelle induit par la proximité d'une route à grande circulation. Ainsi ont été définis :

- Un périmètre de protection immédiat de 0,18 ha,
- Un périmètre de protection rapproché de 17,6 ha,
- Un périmètre de protection éloigné de 115 ha.

Des analyses d'eau ont été réalisées par la DDASS, sur la commune de Sarry en 2005, elles confirment la potabilité de l'eau distribuée sur la commune, l'eau étant considérée de bonne qualité. Néanmoins, il est nécessaire d'être vigilant quant aux teneurs en Nitrate.

Tableau n° 5 :

	DONNEES RELATIVES A LA QUALITE DE L'EAU		<i>Niveau guide ou concentration maxi admissible</i>
	<i>Valeur constatée</i>		
	<i>mini</i>	<i>maxi</i>	
Paramètres microbiologiques			
Bactéries aé. revivifiables à 22°-72h	0	9	
Bactéries aé. revivifiables à 37°-24h	0	0	
Coliformes totaux	0	0	
Coliformes thermotolérants	0	0	0 gr/100 ml

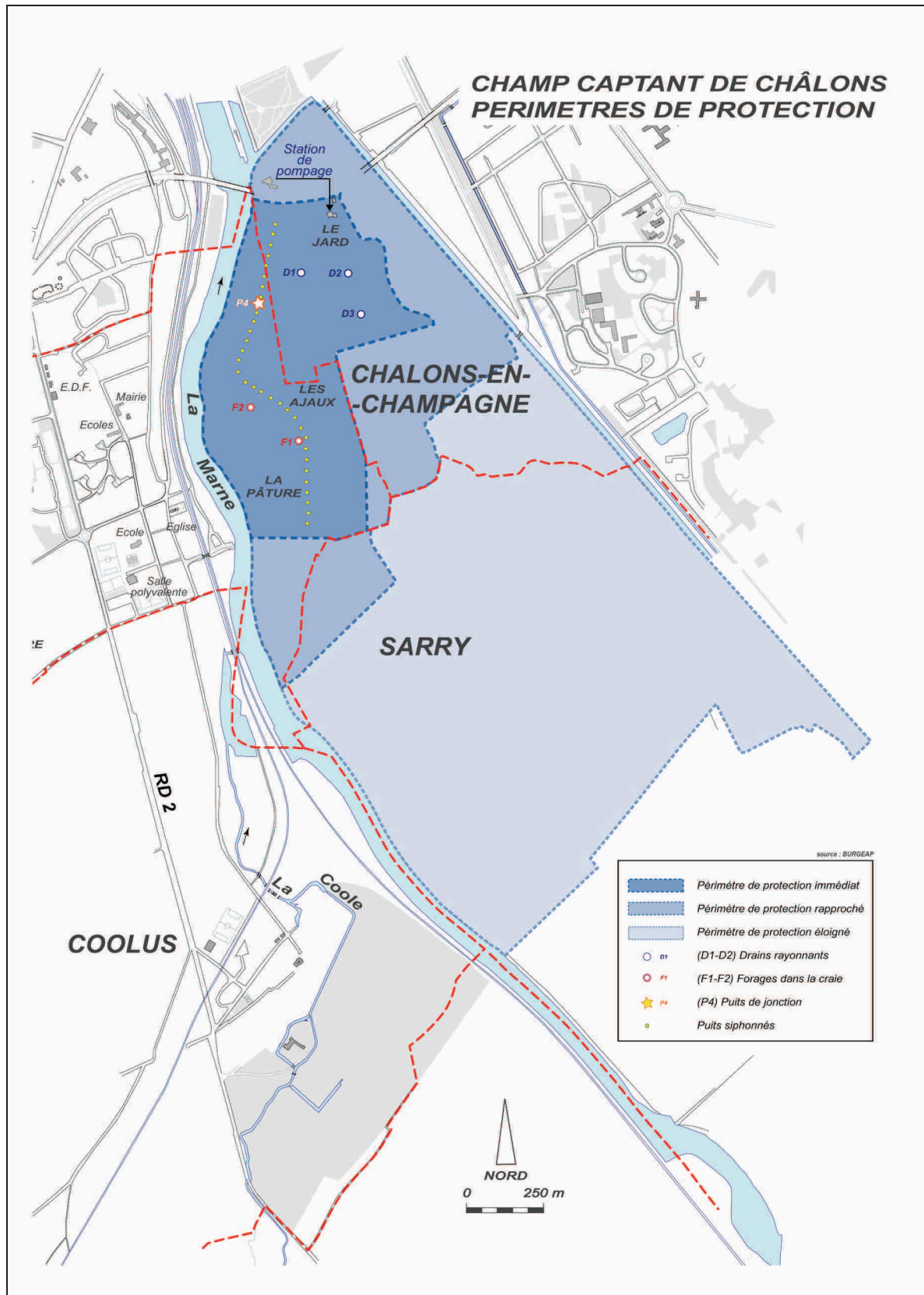
Streptocoques fécaux	0	0	0 gr/100 ml
Spores bact. Anaérobies sulfito.	0	0	1/20 ml
Paramètres physico-chimiques			
Turbidité nephélogométrique	0,10 NTU	0,13 NTU	2 NTU
Potentiel hydrogène à 20°C	7,55	7,65	6,5 à 9,0
Conductivité à 25°C	510 µs/cm	515 µs/cm	
Ammonium (NH ₄)	0,04 mg/l	0,05 mg/l	0,50 mg/l
Nitrites (NO ₂)	0	0,05	0,10 mg/l
Nitrates (NO ₃)	46,8 mg/l	47,1 mg/l	50 mg/l
Dureté	26,3° F		
Fluor	126 µg/l		1 500 µg/l
Pesticides	< 0,1 µg/l		0,1 µg/l

Source : SIAEP du Mont-Louvet / DDASS

Il est important de souligner la présence sur le territoire de Sarry d'une portion des 3 périmètres de protection du champ captant du Jard qui alimente les communes de Châlons-en-Champagne, Compertrix, Coolus, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré, Recy et Saint-Gibrien en eau potable.

On a donc autour du champ captant de Châlons :

- un périmètre de protection immédiat d'une quarantaine d'hectares où ne sont tolérées ni constructions, ni activités,
- un périmètre de protection rapproché d'une cinquantaine d'hectares où les activités sont fortement réglementées, et dont une partie se retrouve sur Sarry,
- un périmètre éloigné de plus de 160 ha, et dont une partie se retrouve sur Sarry.



2. Assainissement

La collecte et le traitement des eaux usées sont une compétence de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (douze communes) et sont délégués par contrat d'affermage.

A l'exception de 5 habitations, la majorité des bâtiments de la commune de Sarry sont raccordés au réseau d'assainissement collectif communautaire.

2.1. Assainissement pluvial

Les eaux pluviales sont dirigées directement vers le milieu naturel (Marne, Moivre ou Vesle), les cours d'eau qui irriguent l'agglomération jouent donc un rôle essentiel dans l'assainissement pluvial.

Sur l'agglomération, le réseau unitaire ancien a été peu à peu transformé en réseau de type séparatif (environ 161 km de linéaire de collecteurs d'eaux pluviales).

Le réseau d'assainissement des eaux pluviales ne pose pas de problèmes particuliers. Les caractéristiques du réseau (conduits de gros diamètres, faible pente, etc.) sont favorables au stockage des eaux en cas de périodes orageuses et limitent fortement le risque d'inondation de ruissellement (risque faible). De la même façon, les caractéristiques de la commune en termes de perméabilité des sols et de topographie et le choix de la collectivité de privilégier le retour des eaux pluviales au milieu naturel (infiltration à la parcelle), limitent le risque lié au ruissellement. Néanmoins, compte tenu de la densité des habitations et de la présence de zones commerciale et industrielle des mesures compensatoires sont nécessaires afin de limiter l'imperméabilisation des sols.

2.2. Assainissement eaux usées

2.2.1. Description générale du réseau d'assainissement

Le réseau de collecte est de type séparatif (à l'exception de Moncetz-Longevas). Le réseau eaux usées présente un linéaire total de 242 km. Le service comprend 51 postes de relèvement et quatre stations d'épuration (de capacité 100 EH, 500 EH, 1000 EH et 100 000 EH). L'essentiel des eaux usées est acheminé vers la station d'épuration de Châlons-en-Champagne, la plus importante, et mise en service en janvier 2006.

Le réseau possède les caractéristiques suivantes :

- Si l'écoulement se fait gravitairement dans le réseau, la faible pente rend obligatoire la présence de postes de relèvement (51). La longueur de refoulement du réseau est de 8 km.
- La station d'épuration est implantée en rive gauche de la Marne alors que plus des 3/4 des effluents proviennent de la rive droite. Le réseau comprend également 25 siphons qui permettent aux effluents de franchir la Marne sans apport d'énergie.
- Le réseau de collecte des eaux usées n'est pas parfaitement étanche. Les volumes arrivant à la station d'épuration proviennent d'une part, des effluents rejetés par les abonnés du service et d'autre part, des mauvais raccordements de certains abonnés et des infiltrations d'eau dans le réseau. En effet, une partie de l'eau de la nappe s'infiltré et augmente les volumes à traiter.
- 15 683 abonnés pour 68 040 habitants et 3,69 millions de m³ facturés. Le taux de raccordement est de 85,3%.

Le réseau collecte et dirige vers la station d'épuration un volume d'eaux usées moyen de 10 047 m³/jour.

2.2.2. Historique de la station d'épuration

La station d'épuration des eaux usées est implantée sur la rive gauche de la Marne entre les installations ferroviaires et la rivière. Elle est accessible depuis l'avenue Jean Jaurès via le Chemin des Grèves.

Initialement commencée sur le territoire de Châlons-en-Champagne, la construction de la station d'épuration a été réalisée en plusieurs étapes qui se sont poursuivies sur le territoire de Fagnières. La première tranche date de 1955. La construction des quatre tranches suivantes s'est échelonnée sur une vingtaine d'années pour aboutir à une capacité de 85 000 équivalents-habitants.

Le traitement des effluents par développement bactérien conduit à une production de boues qui sont valorisées en agriculture.

Le vieillissement des ouvrages de traitement, la difficulté de faire fonctionner un ensemble d'équipements hétérogènes et l'impossibilité de répondre aux nouvelles normes en matière de traitement du phosphore et de l'azote ont conduit à la décision de construire un nouvel équipement.

Implantée sur un terrain de 2 ha accessible depuis le chemin des grèves, la nouvelle station est dimensionnée pour 100 000 équivalents-habitants soit une capacité de traitement en augmentation. Par ailleurs, le terrain de l'ancienne station qui doit être démolie, offrira une réserve foncière pouvant être utilisée en cas de besoin.

Les trois communes qui ont rejoint la communauté d'agglomération depuis sa création en janvier 2000 ne sont pas raccordées. Il s'agit de l'Epine, qui possède sa propre station, de Moncetz-Longevas, dont les eaux sont traitées par lagunage et de Saint-Etienne-au-Temple dont les eaux usées ne sont traitées en assainissement collectif que pour une faible partie.

2.2.3. Présentation de la nouvelle station d'épuration

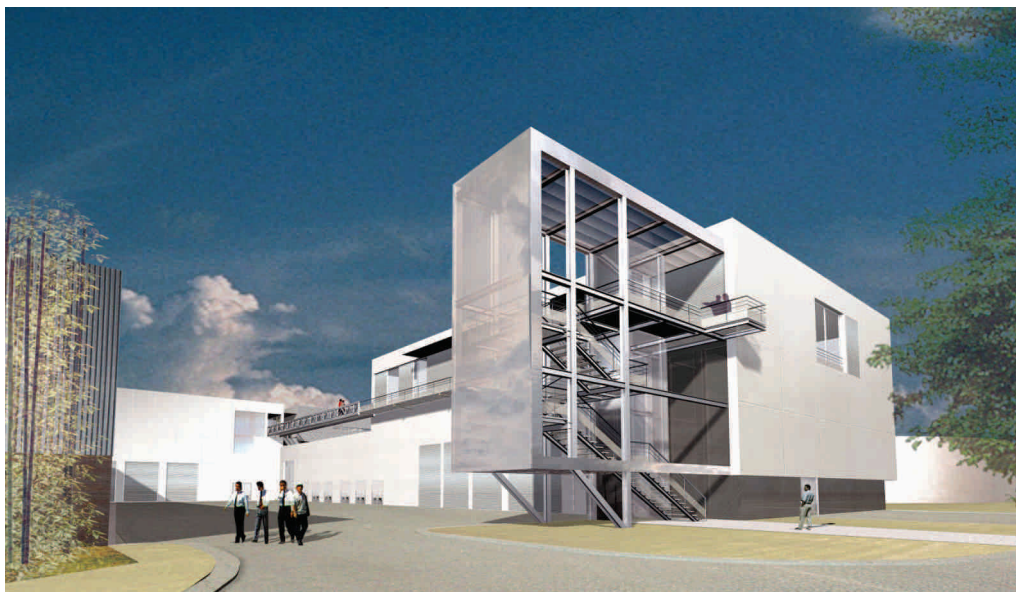
■ Parti architectural et paysage

Construite sur le même site, la nouvelle station d'épuration se veut avant tout respectueuse de son environnement.

C'est pourquoi elle a été conçue à la fois compacte, afin de diminuer au mieux son impact, et fonctionnelle pour optimiser son exploitation.



Les équipements techniques composant la filière de traitement sont regroupés dans un bâtiment en "L" refermé par une aile abritant les ateliers, magasins, garages et stockages. Cette disposition permet de regrouper tous les accès autour d'une cour intérieure et de limiter les nuisances au maximum par rapport à l'environnement naturel et au paysage.



■ Description technique

Implantée sur un terrain de 2 ha accessible depuis le chemin des Grèves, la nouvelle station est dimensionnée pour 100 000 équivalents-habitants soit une capacité de traitement en augmentation. Par ailleurs, le terrain de l'ancienne station, qui doit être démolie, offrira une réserve foncière pouvant être utilisée en cas de besoin.

Les trois communes qui ont rejoint la communauté d'agglomération depuis sa création en janvier 2000 ne sont pas raccordées. Il s'agit de l'Epine, qui possède sa propre station, de Moncetz-Longevas, dont les eaux sont traitées par une lagune et de Saint-Etienne-au-Temple dont les eaux usées ne sont traitées en assainissement collectif que pour une faible partie.

Filière de traitement de l'eau : le relevage de l'eau est assuré par un poste de 4 pompes dont 1 en secours (débit de relevage total 3 000 m³/h).

Les opérations de prétraitement comprennent un dégrillage grossier automatisé, un dégrillage fin automatisé (2 grilles de 2 200 m³/h) avec compactage par vis des refus et stockage en benne et un dessablage-déshuilage sur 2 ouvrages circulaires.

Le traitement biologique par cultures libres de type aération prolongée doit être assuré sur 2 files composées chacune de :

- zone de contact : 300 m³
- zone anaérobie : 1 350 m³
- zone anoxie-aération : 10 000 m³

Le traitement du phosphore sera obtenu en partie dans les zones anaérobies et par injection de sels de fer.

La clarification des eaux est effectuée dans deux ouvrages cylindriques de 49 m de diamètre.

Filière de traitement des boues : la déshydratation des boues sera assurée par centrifugation directe des boues extraites (conditionnées aux polymères) sur deux lignes indépendantes. Les boues déshydratées sont ensuite séchées puis conditionnées en "big-bags".

Filière de traitement des graisses : il est prévu un traitement biologique des graisses dans un réacteur au volume utile de 220 m³. Ce dispositif traitera les graisses provenant de la station ainsi que les apports extérieurs provenant des sociétés spécialisées dans le curage.

Filière de traitement des matières de vidange : il est prévu un dégrilleur avec compactage des déchets par vis, une fosse de réception de 30 m³ et une fosse de stockage de 100 m³.

Filière de traitement des produits de curage : il est prévu une fosse de dépotage de 30 m³ et une unité de traitement de capacité de 2 t/h.

Filière de traitement de l'air : il est prévu une file de 3 tours de lavage physico-chimique des gaz de 51 000 Nm³/h. Cette file est commune au bâtiment technique et au stockage des boues.

Séchage des boues : il est prévu un sécheur combiné à un compacteur pelletiseur qui produit des granulés dépoussiérés.

Les boues séchées sont stockées dans un silo de 15 m³ avant ensachage en "big-bags".

2.2.4. Les usines de dépollution

Les usines de dépollution de l'Epine, Moncetz-Longevas et Saint-Etienne-au-Temple présentent des rendements plus faible que la station d'épuration de Châlons. Elles vont nécessiter des investissements dans les années à venir : la station de Saint-Etienne est obsolète et doit être reconstruite et la lagune de Moncetz doit être curée.

2.2.5. Zonage d'assainissement

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux collectivités de délimiter les parties du territoire communal à assainir selon le mode collectif et celles qui sont gérées en assainissement non collectif ou autonome. La loi prend également en compte l'assainissement pluvial avec pour objectif la maîtrise des débits et la qualité des eaux pluviales et de ruissellement.

Ce zonage doit permettre à la collectivité de définir une politique d'assainissement cohérente intégrant les aspects suivants :

- une préservation de l'environnement en adaptant l'assainissement à la sensibilité du milieu récepteur,
- une fiabilité technique,
- une maîtrise des coûts.

Pour répondre aux exigences de la loi et retenir les solutions d'assainissement les mieux adaptées à chaque commune, la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a entrepris la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement.

Ce document doit être réalisé en quatre phases :

- collecte des données relatives à la vulnérabilité du milieu récepteur, aux contraintes liées au milieu physique, à l'évolution de l'urbanisation et au recensement des équipements de traitement existants,
- étude des spécificités locales par rapport à la structure de l'habitat, à l'aptitude des sols à l'assainissement autonome, aux contraintes environnementales et sanitaires (ex : présence de captages pour l'eau potable),
- étude technico-financière des différentes filières d'assainissement prenant en compte le coût des travaux, le coût de l'entretien, l'efficacité et la fiabilité.
- définition du schéma directeur et zonage.

En l'état actuel du dossier, seules les deux premières phases ont été réalisées et validées.

Les réflexions relatives au zonage pour Sarry tendent aux conclusions provisoires suivantes :

- les habitations actuellement en assainissement collectif restent en assainissement collectif, cette zone correspond à l'ensemble de la tache urbaine.
- les zones à urbaniser seront raccordées au réseau d'assainissement collectif au fur et à mesure de l'urbanisation de ces zones : la ferme Saint-Julien située chemin du Pont Pilard, localisée dans une zone d'extension, se raccordera au réseau lors de l'urbanisation du site ; une habitation ruelle des Vocats, seule habitation du bourg en assainissement non collectif, se raccordera au réseau lors de l'urbanisation des terrains contigus.
- les habitations et installations éloignées du réseau d'assainissement collectif restent en assainissement non collectif : Ferme Pierre Renault, localisée à plusieurs kilomètres du réseau ; une habitation rue Stéphane Mallarmé, localisée dans une zone qui n'est pas destinée à être urbanisée.

3. Exploitation du sol et du sous-sol

3.1. Exploitation du sous-sol

3.1.1. Sols alluviaux

Bien qu'elle ne possède pas la renommée du Perthois gréveux, la vallée de la Marne est exploitée pour ses granulats alluvionnaires. A l'issue de l'exploitation, ces gravières forment des plans d'eau qui trouvent facilement une vocation de loisirs.

La zone de captage dans la vallée de la Marne étant par définition un site sensible, l'ouverture de carrières y est interdite de longue date.

3.1.2. La craie

La craie est un matériau qui a été largement utilisé dans la construction traditionnelle en Champagne sèche du Moyen-Age au XIX^e siècle. Cette activité de carrière s'est traduite par le creusement de cavités dont les puits d'accès ont ensuite été rebouchés. A ce jour, il n'existe pas de recensement de ces anciennes exploitations qui prennent le nom de "crayères" ou encore "perrières" dans la toponymie locale.

Aujourd'hui, la craie blanche est exploitée en tant que matière première dans certaines industries. Son utilisation donne lieu à de multiples applications : peinture, plastiques, câbles électriques, cimenterie, amendements agricoles, fabrication de craies à écrire...

Dans le domaine des travaux routiers, la récession des matériaux alluvionnaires due à l'appauvrissement des gisements et à une meilleure prise en compte de l'environnement a conduit à développer l'utilisation des matériaux locaux. Ainsi, les remblais et les couches de forme de la section Châlons-en-Champagne/Troyes de l'autoroute A. 26 ont été réalisés avec de la craie traitée au ciment.

3.1.3. Les hydrocarbures

L'ensemble du territoire communal est concerné par le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, dit "permis de Mairy". Ce permis a été attribué pour une durée de 5 ans à partir du 15 août 2007, il couvre environ 442 km² du département de la Marne.

3.1.4. Périmètres d'exploitations minières

Dans la Marne, l'industrie des carrières est importante (130 carrières, 5,4 Mt extraites en 1997 essentiellement de craie et granulat) et les besoins pour les 10 prochaines années sont évalués à environ 5Mt/an comprenant les matériaux nécessaires au chantier de la Ligne à Grande Vitesse Est.

Le schéma départemental des carrières de la Marne approuvé le 28 décembre 1998 et modifié le 1^{er} août 2001 donne pour objectifs :

- la réduction de l'extraction d'alluvions,
- la substitution des alluvions par des matériaux d'origine départementale,
- la satisfaction des besoins industriels,
- la préservation des zones écologiques et de la ressource en eau potable,
- la limitation de l'impact des carrières sur l'environnement.

Conformément au schéma départemental, il n'existe pas de périmètre d'exploitation minière sur le territoire de Sarry.

3.2. Exploitation du sol et valeur agronomique

La valeur agronomique des sols peut être appréciée d'après l'ensemble de leurs caractéristiques physico-chimiques et de l'expérience acquise concernant leur aptitude aux diverses productions végétales en tenant compte des conditions climatiques.

La Champagne avait la réputation de sols pauvres justes bons à servir de parcours à moutons. Pourtant, en 1765, l'Intendant Rouillé d'Orfeuil notait : *"Il n'y a point de terrain dont la culture soit plus aisée que dans la partie sèche de la Champagne. Elle est certainement moins dispendieuse que dans les pays gras"*.

Un siècle plus tard, Risler, dans son traité de géologie agricole, écrivait "vienne la sécheresse, qui partout ailleurs grille le sol et les moissons, qu'importe, la craie offre à la plante un inépuisable réservoir d'humidité. Tombe-t-il des pluies diluviennes, qu'importe, la craie absorbera ces pluies indéfiniment".

3.2.1. Sols sur craie

Les sols de la Champagne crayeuse sont naturellement assez pauvres et ont de gros besoins en fertilisation. Au titre des défauts, il convient d'ajouter la blancheur, car la température utile aux végétaux est atteinte plus tardivement sur ce type de sol, une forte teneur en calcium empêchant l'absorption du phosphore par les plantes et une sensibilité à l'érosion sur les versants. Ces sols possèdent néanmoins de réelles qualités qui ont autrefois pallié leur pauvreté et assurent aujourd'hui leur opulence.

Parmi ces qualités, on peut citer :

- la légèreté qui autorise un travail facile sans gros effort de traction,
- la perméabilité qui offre un double avantage à savoir un ressuyage rapide et une excellente réserve hydrique due à la structure microporeuse de la craie qui lui permet, non seulement de stocker l'eau mais surtout de la restituer aux végétaux par capillarité ascendante sous la demande du couvert végétal.

Par rapport aux rendzines, les sols de colluvions offrent l'avantage d'une texture plus fine et moins caillouteuse. Ce sont des sols plus profonds et bien alimentés en eau par effet de concentration dans les talwegs.

3.2.2. Sols sur alluvions

Ce sont des sols moyennement argileux de texture fine et généralement profonds. La réserve hydrique de ces sols est fonction de la granulométrie des alluvions. Dans le cas de sable à forte granulométrie, la remontée capillaire est inexistante.

En tenant compte des considérations d'ordre pédologique et de leurs incidences agronomiques, on adopte le classement suivant :

Tableau n° 6 :

VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS		
<i>Type de sol</i>	<i>Valeur agronomique</i>	<i>Indice</i>
Rendzines brunes sur craie remaniée, colluvions, limons sains	Bonne à très bonne	1
Rendzines brunes associées à des rendzines blanches	Moyenne	2
Rendzines brunes sur craie ou sur graveluches		
Limons graveleux, limons argileux légèrement hydromorphes	Faible	3

4. Energie

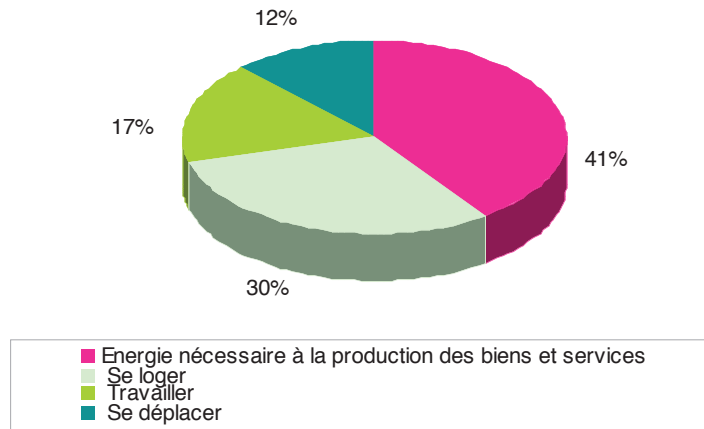
L'énergie est un poste important du budget des ménages (8%) et de nombreuses entreprises. Economiquement, le secteur énergétique représente 3% du Produit Intérieur Brut national. Indirectement, son impact est considérable dans les services et dans l'industrie (fonctionnement des chaufferies, process industriels...).

Si les problématiques liées à la production et à la consommation d'énergies fossiles (épuisement des réserves, émissions de gaz à effet de serre) sont fondamentalement

planétaires, il appartient à chacun d'y apporter des réponses concrètes au niveau individuel, collectif, local, national, européen et mondial.

Graphique n° 6 :

COMMENT CONSOMMONS-NOUS L'ENERGIE ?



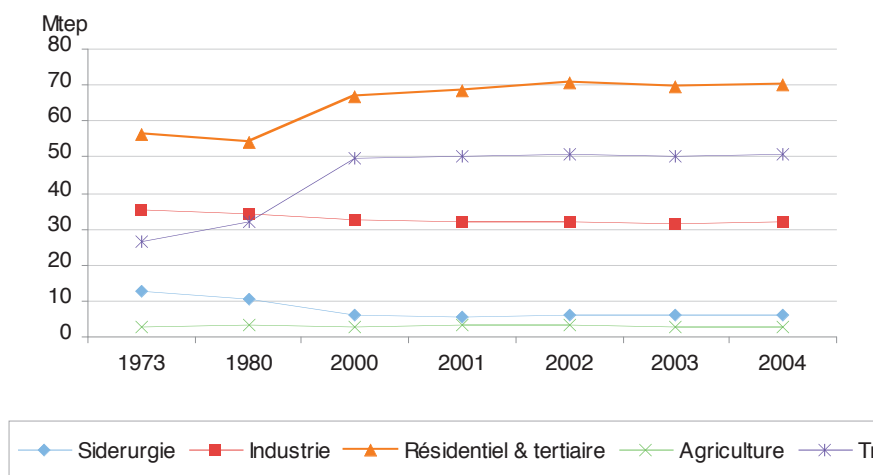
Source : Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières

4.1. La demande d'énergie

Sur la période 1973-2002, la consommation française finale énergétique a progressé de 21%. Si la consommation de l'industrie baisse, la consommation des secteurs résidentiels-tertiaires et des transports croît de 25% et 93%.

Graphique n° 7 :

CONSOMMATION FINALE ENERGETIQUE FRANCAISE



Source : Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières

4.1.1. Le secteur résidentiel

Les raisons de l'augmentation de la consommation de ce secteur sont dues essentiellement à l'ancienneté des parcs de logements mal isolés, à l'augmentation du taux d'équipement des ménages en appareils électrodomestiques et l'apparition de nouvelles technologies utilisant l'électronique.

Plus précisément, 75% de la consommation totale des logements est due au chauffage et cela malgré les efforts d'amélioration thermique sur les bâtiments existants.

La forte pénétration du chauffage électrique est l'une des spécificités françaises et il semblerait que compte tenu de la composition du parc électrique français (importance du nucléaire) ce mode de chauffage ait un effet positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, même si des gains d'efficacité ont été engrangés, les gisements d'économies d'énergie encore accessibles dans les logements existants sont très importants.

4.1.2. Le secteur tertiaire

La consommation du secteur tertiaire a augmenté de 31% depuis 1986 essentiellement du fait de l'accroissement des surfaces construites et de la forte pénétration des usages spécifiques de l'électricité : climatisation, éclairage et bureautique.

Le secteur tertiaire se caractérise par une grande diversité d'usage et de consommation de l'énergie d'une branche à l'autre. Ainsi, le chauffage et l'eau chaude sanitaire représentent 84% des consommations dans l'enseignement, 50% dans le commerce et seulement 33% dans les services.

Ce secteur ne réalise pas d'économie depuis 1992 en raison d'une utilisation accrue d'équipements électriques (bureautique, informatique, climatisation) et de la substitution de l'électricité pour le chauffage.

Il apparaît donc nécessaire d'infléchir la progression de la consommation de ce secteur particulièrement par une éco-responsabilisation des agents et salariés et une modification des comportements.

4.1.3. Le secteur des transports

Ce secteur a, de loin, la croissance la plus rapide de consommation d'énergie (+4,2%/an). La consommation de produits pétroliers a été multipliée par 5 depuis 1960 et elle représente désormais les 2/3 de la consommation énergétique finale de produits pétroliers.

Cette augmentation de la consommation est liée essentiellement au développement de la mobilité urbaine (voiture particulière), du transport aérien et du transport routier de marchandises. Ce secteur est le plus préoccupant car les perspectives de réduction des consommations énergétiques sont limitées et la tendance à la hausse des déplacements ne paraît pas devoir s'infléchir.

4.1.4. L'industrie

Entre 1973 et 2001, la consommation énergétique dans le secteur industriel n'a fait que diminuer tout au long des mutations structurelles et technologiques du secteur alors que le Produit Intérieur Brut a continué de croître.

Le niveau d'intensité énergétique français dans ce secteur est ainsi parmi les meilleurs au niveau européen (5^e rang derrière l'Irlande, le Danemark, l'Allemagne et l'Autriche).

4.2. L'offre d'énergie

De 1960 à 1976, la production d'énergie primaire nationale a continuellement décliné. Les crises pétrolières des années 70 ont conduit à privilégier davantage l'indépendance énergétique de la France et cette politique s'est traduite par la montée en régime du parc électronucléaire dans les années 80.

Dans le même temps, la production de charbon a décliné régulièrement et ne représente plus que 0,8% de la production nationale d'énergie primaire en 2003, contre 50% en 1970. L'extraction de gaz naturel a amorcé un retrait sensible depuis 1980 et ne concerne plus que 1,1% de la production d'énergie primaire.

Malgré les efforts de prospection sur le territoire national, la production pétrolière a toujours stagné entre 2 et 3 millions de tonnes/an et est à la baisse depuis 1995 pour atteindre 1,6 millions de tonne en 2002 soit 1,2% de la production primaire.

4.3. Les énergies renouvelables

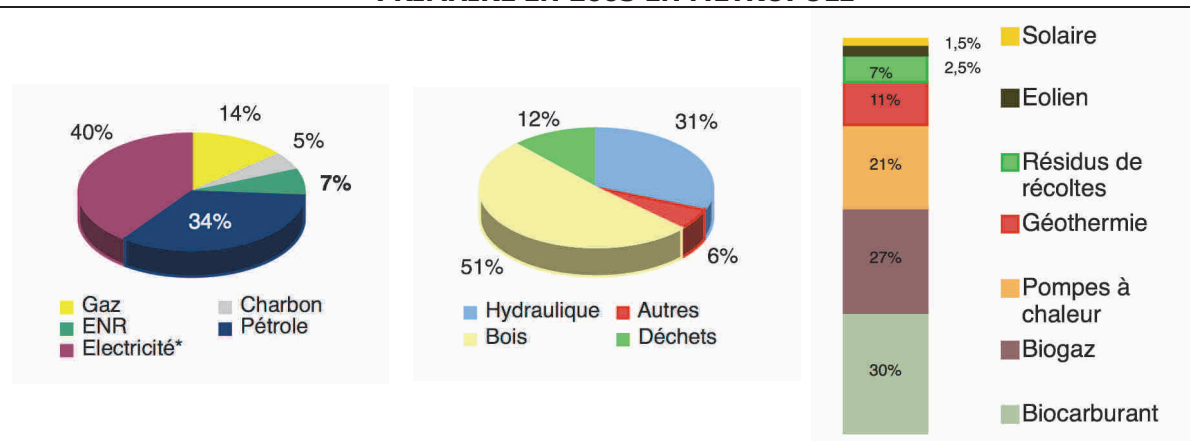
Face à l'évolution des réserves mondiales de charbon, de pétrole et de gaz, la France s'est engagée dans une politique de développement des énergies renouvelables, particulièrement d'origine thermique. Ainsi, 4,5% de l'énergie renouvelable consommée en France est d'origine thermique ce qui représente les 2/3 de la consommation nationale d'énergie renouvelable. La filière bois-énergie représente la contribution la plus importante au bilan des énergies renouvelables thermiques et la France est le leader européen de cette filière.

La France est également le premier producteur d'électricité d'origine renouvelable au sein de l'Union Européenne grâce à l'hydroélectricité.

Néanmoins, au regard de la stagnation du parc hydraulique, il est nécessaire de développer de nouvelles sources, notamment l'éolien, la biomasse et le solaire afin d'atteindre les objectifs nationaux fixés dans le contrat de plan Etat-ADEME et définis dans la loi du 13 juillet 2005.

Graphiques n° 8 :

PART DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE PRIMAIRE EN 2003 EN METROPOLE



* hors hydraulique

Source : Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières

5. Bilan

La politique énergétique nationale définie dans la loi de programme du 13 juillet 2005 vise à contribuer à l'indépendance énergétique de la nation, assurer un prix compétitif de l'énergie, préserver la santé humaine et l'environnement et garantir la cohésion sociale et territoriale.

Les objectifs nationaux sont, entre autres, de :

- Maîtriser la demande d'énergie afin de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2% en 2015,
- Diversifier les sources d'approvisionnement, en particulier :
 - de satisfaire 10% de nos besoins énergétiques à partir de sources d'énergies renouvelables en 2010",
 - "d'une augmentation de 50% de la production de chaleur d'origine renouvelable",
 - "de porter à 2% en 2005 et 5,75% en 2010 la part des biocarburants et carburants d'origine renouvelable mis en vente sur le marché national à des fins de transport".

Bien que Sarry et l'agglomération de Châlons ne présentent pas de problème majeur en ce qui concerne la consommation et la maîtrise de l'énergie, il est nécessaire de relever les défis planétaires du protocole de Kyoto au niveau local.

La Charte pour l'environnement de la région de Châlons-en-Champagne fait déjà le bilan de la faible utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local.

Il apparaît donc nécessaire de diversifier les énergies utilisées pour la production d'électricité domestique (chauffe-eau solaire, électricité photovoltaïque) et dans les flottes des collectivités et les transports collectifs urbains (biocarburants).

Un autre enjeu est la réalisation d'économies en matière de dépenses énergétiques au niveau des particuliers mais également des collectivités par une éco-responsabilisation des agents des services publics et des administrations.

Enfin, l'architecture et les choix de développement urbain ont une forte incidence sur la consommation d'énergie, tant en matière de chauffage-climatisation que de transport.

D. RISQUES

1. Naturels

1.1. Climat

L'étude des facteurs climatiques locaux permet d'en évaluer les interférences avec certaines nuisances pouvant être provoquées par les activités économiques telles qu'émissions de bruit et de poussière.

La Champagne, située entre l'Ile-de-France et les Vosges, constitue une région intermédiaire soumise à la fois aux influences climatiques maritimes et continentales où celles-ci se contrarient. Cette situation de contact implique que l'altitude et l'exposition peuvent jouer un rôle durant les intersaisons. Les composantes climatiques du milieu ont été appréhendées à partir des relevés de la station de Fagnières (altitude de 102 m). Les données relatives à l'ensoleillement et au vent proviennent de la station de Courcy (commune située au Nord de Reims à l'altitude de 91 m).

1.1.1. Température et pluviométrie

Sur la période 1971-2000, la hauteur moyenne des précipitations est de 631 mm répartis sur 127 jours. Le mois de février est le plus sec avec 41 mm de précipitations. C'est durant la période d'hiver, de novembre à avril, que le nombre de jours de précipitations est le plus élevé mais de plus grandes quantités sont enregistrées durant l'été avec des épisodes orageux assez fréquents dans la vallée de la Marne.

Globalement, les variations de température et de précipitation sont faibles durant l'année.

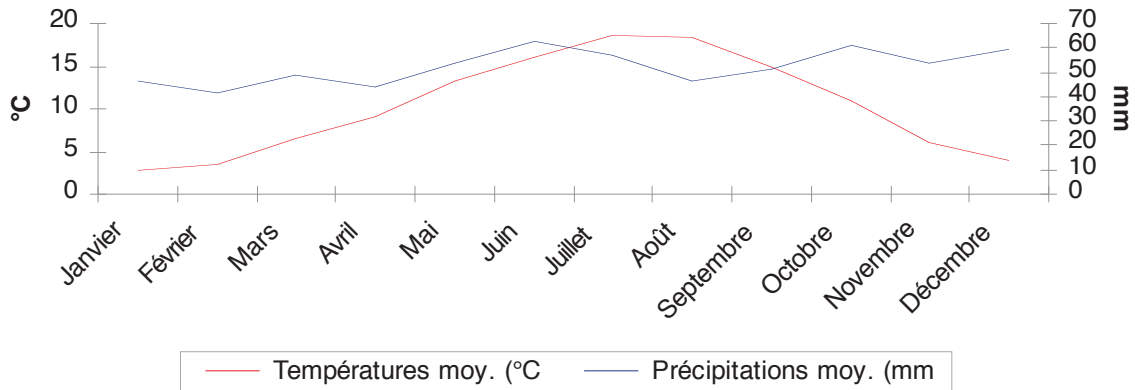
La température moyenne annuelle est de 10,3°C avec une température moyenne mensuelle des mois d'hiver ne descendant pas en dessous de 0°C.

Ecarts des températures entre janvier et juillet

Vienne	21,3
Strasbourg	18,1
Châlons-en-Champagne	15,8
Reims	15,6
Troyes	15,6
Paris	15,3
Brest	9,9

Graphique n° 9 :

**MOYENNE DES TEMPERATURES ET PRECIPITATIONS (1971-2000)
STATION DE FAGNIERES**



Source : Météo France

Tableau n° 7 :

MOYENNE MENSUELLE 1971-2000 DES TEMPERATURES ET PRECIPITATIONS

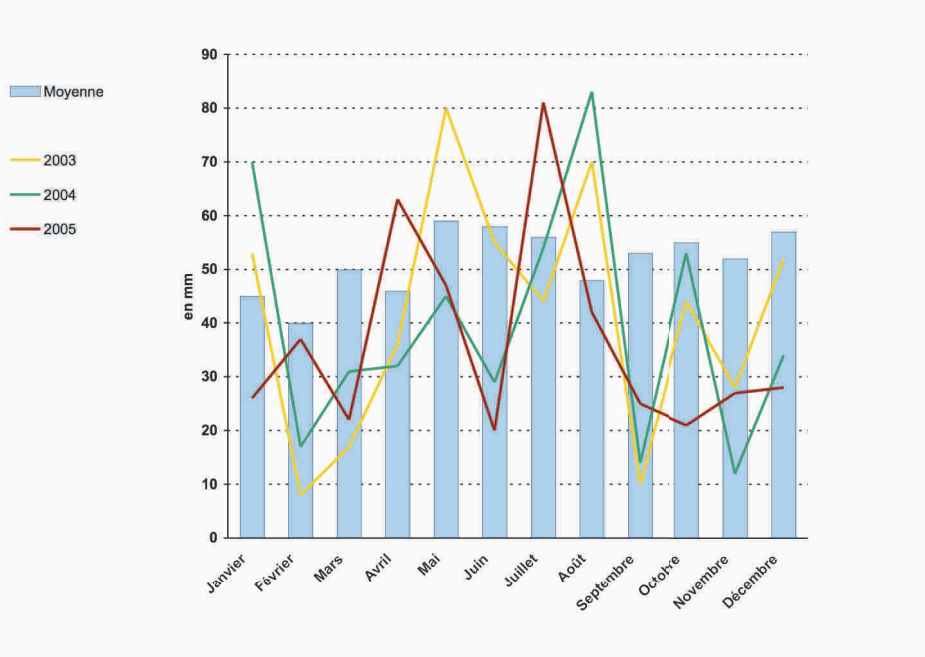
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Températures (°C)	2,7	3,5	6,6	7,0	13,2	16	18,5	18,4	14,9	10,9	6,0	3,9
Précipitations (mm)	46,8	41,3	49	43,7	54,0	62,7	56,8	46,5	51,5	61,2	53,9	59,3

Source : Météo France

Le diagramme ci-dessus révèle l'existence d'une saison "sèche" de juin à septembre où le total moyen des températures est supérieur au total moyen des précipitations. Toutefois, ce déficit de précipitations est en partie comblé par les remontées d'eau par capillarité de la craie. Ces apports réalimentent la réserve en eau du sol.

Graphique n° 10 :

HISTOGRAMME DES PRECIPITATIONS



Source : Météo France

Néanmoins en période d'interrogation sur l'ampleur du phénomène de réchauffement climatique planétaire et de ces impacts locaux 2 chiffres significatifs sont à prendre en considération. Entre 1971 et 2000 on relevait une hauteur moyenne annuelle de précipitations de 631 mm ; en 2005 la quantité de pluie est tombée à 440 mm poursuivant une tendance déjà bien amorcée en 2003.

Ce phénomène est renforcé par le fait qu'en 2003, 2004 et 2005 les précipitations ont été inférieures à la normale d'octobre à mars, période où s'effectue la recharge de la nappe phréatique.

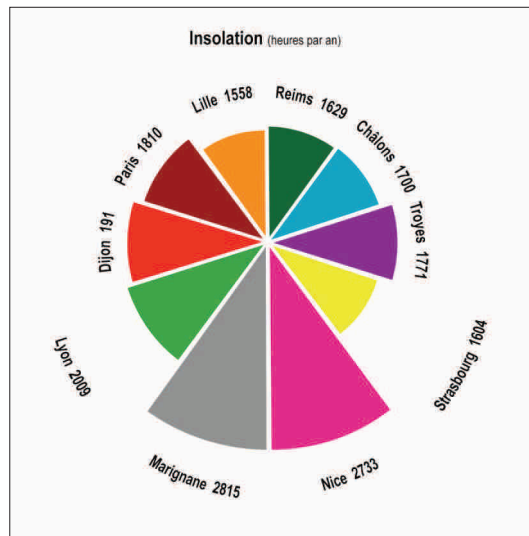
Au contraire les pluies ont été plus abondantes que la moyenne d'avril à août, ces pluies sont généralement violentes et à une période de l'année où l'eau est captée par la végétation ou évaporée et donc ne peut pas recharger la nappe phréatique.

1.1.2. Insolation et rayonnement

L'insolation correspond au temps d'ensoleillement d'un lieu et le rayonnement à la mesure au sol des radiations émises par le soleil. Ces deux phénomènes associés sont indispensables à la vie.

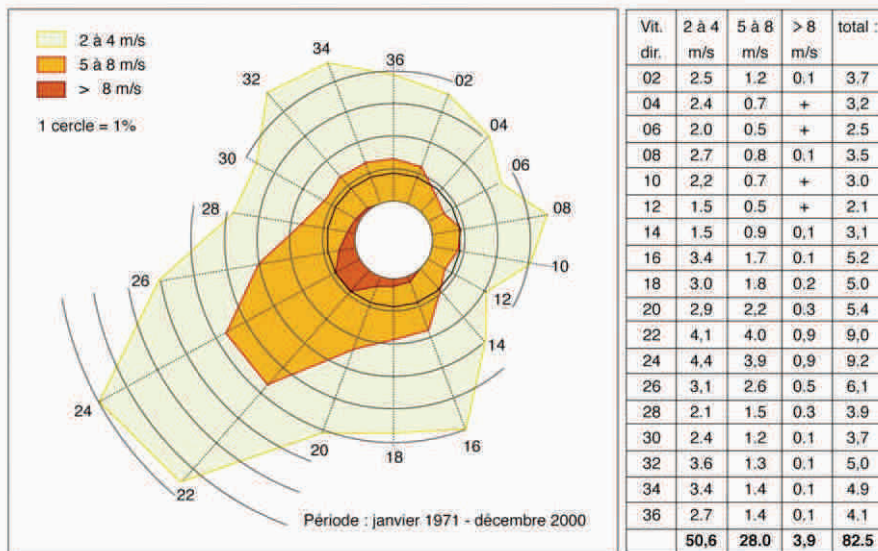
En moyenne, la durée d'ensoleillement est de 1 700 heures. Les mois les plus ensoleillés sont mai, juin et juillet.

Durant la période 1977-1996, le rayonnement global annuel a été de 3 947 mégajoules par m² avec un maximum de 594 mégajoules en juillet et un minimum de 70,8 mégajoules en décembre.



1.1.3 Régime des vents

La rose des vents, en provenance de la station météorologique de Courcy, renseigne sur l'aptitude à la propagation des bruits et poussières potentielles des activités.



Fréquences moyennes des directions du vent en %, par groupe de vitesse : 2 à 4 m/s, 5 à 8 m/s, sup. à 8 m/s.
 Type de données : valeurs trihoraires de 00 à 21 heures.
 Fréquence des vents inférieurs à 2 m/s : 17.5 %

Source : Météo France

Les vents dominants, en fréquence et en intensité, sont de secteurs Ouest/Sud-Ouest (anticyclone des Açores). Le deuxième secteur est représenté par les vents de Nord-Ouest (dépression d'Islande). Les vents en provenance de l'Est ou du Nord-Est sont associés à l'anticyclone de Sibérie.

1.1.4. Typologie climatique

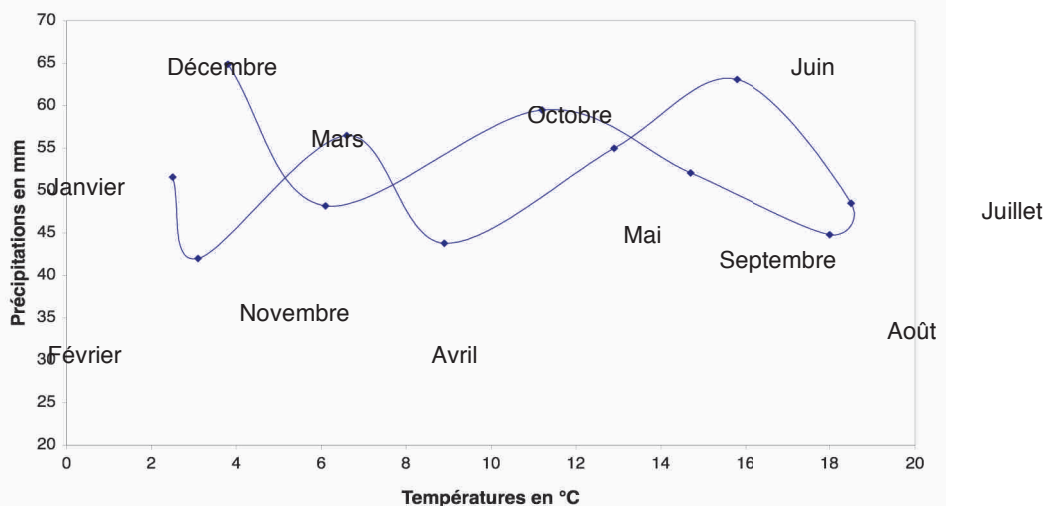
Le climatogramme suivant correspond à un climat tempéré semi-océanique à influences continentales.

Ce climat est caractérisé par les saisons suivantes :

- un printemps souvent frais avec des gelées de rayonnement par temps clair et moins pluvieux que la moyenne,
- un été relativement long, assez chaud avec des dominantes de belles journées en début et fin de saison mais avec de nombreux orages,
- un automne marqué par une recrudescence de chutes de pluie, de brumes et de brouillards associés à une température douce,
- un hiver alternant des périodes douces et humides avec des vents de secteur Ouest et des périodes froides et brumeuses parfois très rigoureuses avec des vents de secteurs Nord/Nord-Est.

Graphique n° 11 :

CLIMATOGRAMME DE LA STATION DE FAGNIERES



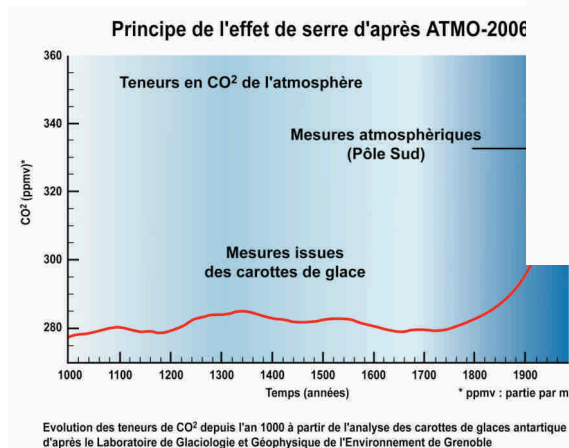
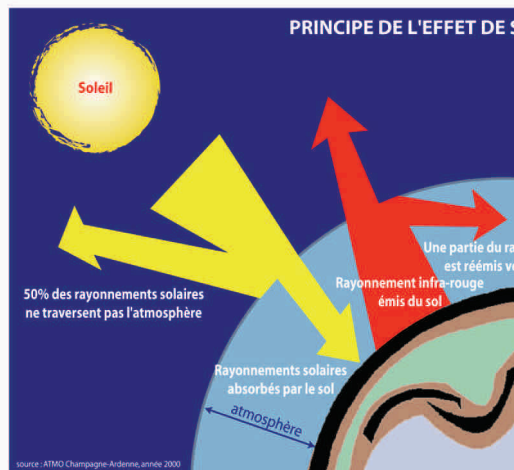
Source : Météo France

1.1.5. Réchauffement climatique et effet de serre

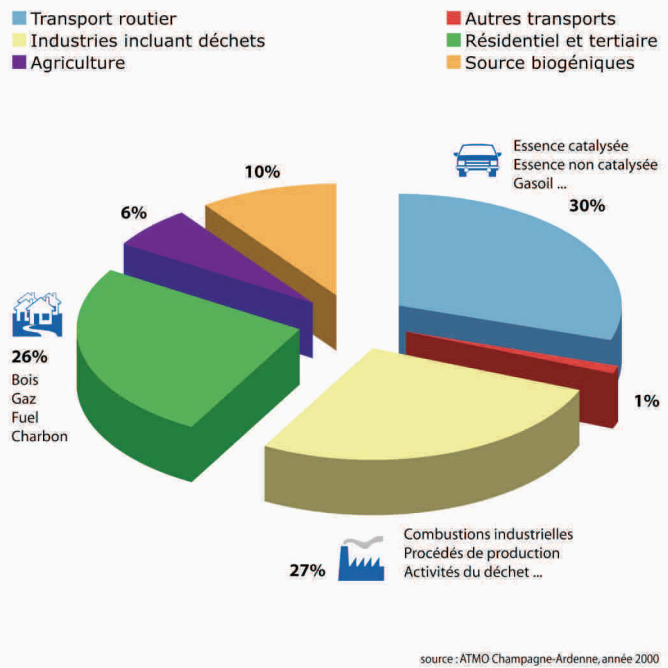
Le consensus scientifique sur le risque de réchauffement ne date que d'une quinzaine d'années. Jusqu'en 1975, les scientifiques tout en reconnaissant la croissance élevée des activités humaines ne pouvaient pas trancher entre un refroidissement par effet parasol ou un réchauffement par intensification de l'effet de serre.

Depuis 1975, le perfectionnement des modélisations a permis d'estimer la sensibilité du climat à l'accroissement du CO₂ atmosphérique et l'observation de l'augmentation de la température moyenne à la surface du globe ("tous les chercheurs s'accordent sur le fait que la température moyenne du globe a augmenté de 0,6°C depuis le début du XX^e siècle").

Ces découvertes ont conduit à la constitution de l'IPPC (Groupement Intergouvernemental sur l'Evolution des Climats) et à l'établissement du consensus contemporain sur le réchauffement global si bien que le risque climatique est mis en avant sur la scène diplomatique internationale de Rio en 1992 et à La Haye en 2000.



Répartition des émissions des 3 principaux GES en Champagne-Ardenne



Ainsi, même si Sarry ne semble pas concernée par le phénomène à court terme, la solidarité planétaire amène à prendre en considération la politique globale de réduction des gaz à effet de serre dans le PLU et particulièrement dans son volet transport.

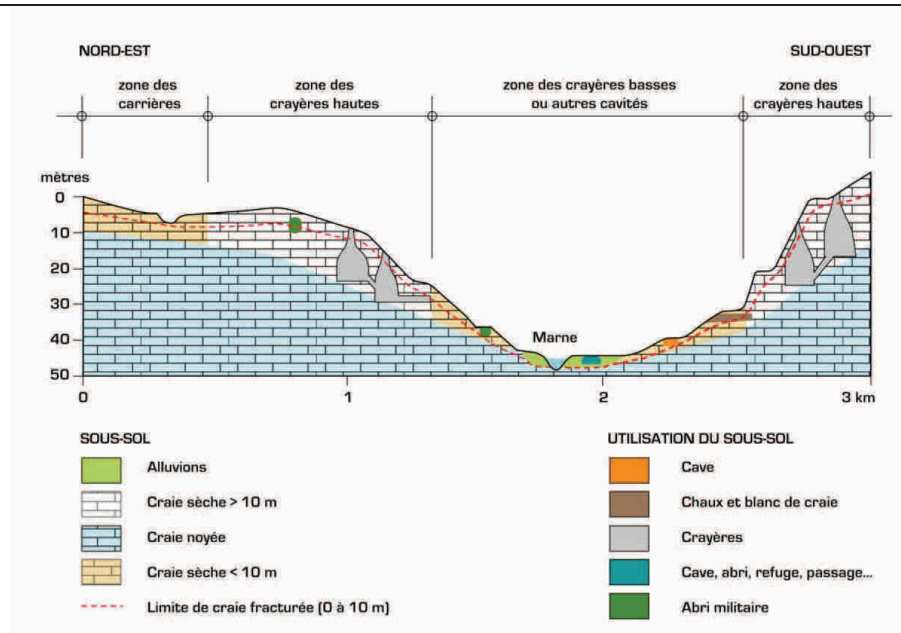
En effet, les modes de transports terrestres sont les premiers producteurs de gaz à effet de serre. Et une politique de diminution de ces gaz à effet de serre passe d'abord par une politique visant à optimiser les déplacements automobiles.

1.2. Cavités souterraines

Le contexte géologique et historique de l'agglomération châlonnaise est favorable à la présence de cavités souterraines creusées par l'homme dans la craie.

Ces anciennes carrières ou "crayères" étaient destinées à extraire de la craie de construction. Ces crayères étaient d'une part, situées sous les points hauts du relief afin de pouvoir exploiter un volume suffisant entre la zone saturée d'eau et la zone superficielle fissurée durant les périodes de glaciation du Quaternaire (hauteur de craie sèche supérieure à 10 m) et d'autre part, localisées à proximité des voies de communication pour des raisons liées à la commodité du transport.

Seule une partie de ces cavités souterraines de forme pyramidale a pu être recensée car les accès ont été rebouchés et leur localisation voire leur existence a quitté la mémoire collective.



Source : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Une étude préliminaire des risques géotechniques réalisée en 1990 dans le cadre d'un projet de Plan d'Exposition aux Risques par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) a permis de définir un premier zonage. Un inventaire complémentaire, réalisé de 1999 à 2000 a permis de définir cinq types de zones :

- une zone d'aléa très fort correspondant à des cavités connues non visitées,
- une zone d'aléa fort correspondant à des cavités supposées,
- une zone d'aléa modéré où la profondeur de craie sèche exploitable est supérieure à 10 m mais où aucune cavité n'a été recensée,
- une zone d'aléa faible où la profondeur de craie sèche exploitable est inférieure à 10 m et où aucune cavité n'a été recensée,
- une zone d'aléa nul correspondant à la vallée alluviale de la Marne (zone saturée d'eau).

La dislocation de ces cavités dont les causes peuvent être variées, produit en surface des mouvements se manifestant, soit par un affaissement, soit par un effondrement. L'affaissement se traduit par un abaissement lent et continu du niveau du sol sans rupture apparente de celui-ci. Au contraire, l'effondrement est un abaissement rapide et brutal du sol en direction de la cavité et accompagné d'une rupture visible laissant apparaître un escarpement plus ou moins vertical. Les deux mouvements peuvent se succéder. Un effondrement à grande profondeur peut ne provoquer en surface qu'un affaissement léger.

Si l'étude du B.R.G.M. permet d'assurer l'information générale sur l'aléa de cavités pour l'ensemble du territoire communal, elle est insuffisante pour définir des secteurs de zone spécifiques avec des règles de constructions particulières. Il convient en effet de distinguer entre le risque et l'aléa. Ces deux notions sont souvent considérées comme synonymes alors qu'elles sont complémentaires et découlent l'une de l'autre. L'aléa correspond à la manifestation du phénomène (effondrement, affaissement) alors que le risque est le produit de l'aléa par l'enjeu lié à l'occupation du sol. Ainsi, un niveau d'aléa très fort dans une zone où l'occupation du sol est inexistante aboutit à un risque faible.

Une étude de définition du risque doit être mise en œuvre par l'Etat dans le cadre de la procédure d'élaboration du "Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles" (P.P.R.) portant sur 9 des 12 communes de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et prescrit par arrêté préfectoral du 7 juin 2001.

Dans ce cadre et à la demande de la Direction Départementale de l'Équipement de la Marne, le B.R.G.M a précisé la cartographie de l'aléa et délimité 4 niveaux de susceptibilité de présence de cavités souterraines et 3 niveaux d'aléa d'effondrement.

Les 4 niveaux de susceptibilité de présence de cavités souterraines sont définis de la façon suivante :

- une zone de susceptibilité très forte,
- une zone de susceptibilité forte,
- une zone de susceptibilité moyenne,
- une zone de susceptibilité faible.

Les 3 niveaux d'aléa d'effondrement de cavités ont été définis en s'appuyant sur la connaissance actuelle des cavités, de leur état et de leur géométrie :

- un niveau fort correspondant aux cavités et galeries abandonnées qui présentent un état de dégradation avancé ou inconnu.
- un niveau moyen correspondant à des cavités de type galeries filantes, abandonnées ou actuellement inoccupées.
- un niveau faible correspondant aux cavités de type galeries filantes, actuellement occupées et utilisées comme les caves de Champagne.

Sur la base de cette nouvelle cartographie et de la détermination des enjeux et de l'occupation du sol, les services de l'État ont engagé la détermination du risque et du zonage réglementaire. Bien que le zonage réglementaire du futur P.P.R. ne soit pas encore finalisé, le PLU prend en compte les informations disponibles pour les sites les plus exposés à l'aléa d'effondrement et de susceptibilité de présence à travers deux secteurs de zone.

Ces secteurs concernent essentiellement une petite zone d'aléa fort d'effondrement à l'aplomb du terrain d'accueil des gens des voyages et le lotissement des Auges soumis à une susceptibilité forte de présence de cavités souterraines.

1.3. Risque d'inondation

La Marne moyenne, entre Vitry-le-François et Epernay, est la zone d'expansion des crues la plus large du bassin de la Marne (largeur moyenne d'environ 2 200 m).

La zone d'expansion des crues ordinaires est limitée en rive gauche de la vallée par la voie ferrée Paris-Strasbourg et en rive droite par le canal latéral à la Marne.

En plus de ces phénomènes de submersion, les effets se font également sentir au-delà du lit majeur, notamment par remontée des eaux dans les affluents de la Marne. Secondairement, les hautes eaux de la rivière peuvent se traduire par des affleurements de la nappe phréatique.

Ce risque a pesé de tout temps sur le développement des communes de la vallée de la Marne et a imposé des aménagements spéciaux (digues, vannages) ou contraint les développements urbains. Ces aménagements ne placent toutefois pas définitivement les communes à l'abri de tout risque.

Il est difficile de connaître l'évolution des facteurs qui engendrent les inondations exceptionnelles. Aux facteurs naturels se sont ajoutés les facteurs d'origine humaine (imperméabilisation des sols, remblai, drainage...) qui ont modifié le cycle de l'eau.

L'effet relatif du barrage réservoir Marne est important pour la modération des crues d'hiver, mais les débits exceptionnels des crues de printemps ne peuvent pas toujours être écrêtés et les bassins versants de la Saulx et de l'Ornain ne sont pas contrôlés par cet ouvrage.

Un Plan de Prévention des Risques d'inondation pour la vallée de la Marne moyenne a été prescrit par arrêté préfectoral le 27 juillet 2001.

Les différentes étapes de l'élaboration du P.P.R.I. sont :

- la détermination des phénomènes naturels,
- la détermination de l'aléa hydraulique,

- la détermination des enjeux et de l'occupation du sol,
- la détermination du risque et du zonage réglementaire.

La cartographie de l'aléa d'inondation a été réalisée à partir d'une simulation hydraulique d'une crue de type centennal pour laquelle le débit a été fixé à 750 m³/s. Les crues de la Marne étant lentes, l'aléa d'inondation n'est caractérisé que par la hauteur de submersion, la vitesse d'écoulement n'étant pas considérée discriminante comme quant aux dégâts occasionnés.

Tableau n° 8 :

CARACTERISATION DE L'ALEA INONDATION			
<i>Hauteur d'eau</i>	<i>0 à 0,5 m</i>	<i>0,5 à 1 m</i>	<i>Supérieure à 1 m</i>
Classe d'aléa	Faible	Moyen	Fort

De manière générale, les obstacles longitudinaux n'ont pas été pris en compte dans les modélisations de la crue. Par contre le risque de rupture de la digue du canal latéral à la Marne doit aboutir à un surclassement de l'aléa sur 150 m en rive droite de ce dernier.

La cartographie des enjeux inventorie toutes les infrastructures, les équipements et services vitaux sensibles à une crise hydrologique sur le secteur étudié. Deux classes d'occupation des sols ont été retenues :

- les zones d'expansion des crues comprenant les zones agricoles, espaces naturels, espaces verts, plans d'eau, infrastructures sportives, routières et ferroviaires,
- les espaces urbanisés comprenant les centres urbains, zones urbaines, quartiers résidentiels, zones d'activités et constructions isolées.

Le P.P.R.I n'étant pas approuvé et le zonage réglementaire pas encore finalisé, le PLU prend néanmoins en compte la zone d'expansion des crues délimitées à partir des informations communiquées aux communes concernées lors d'une réunion de présentation de l'avancement du P.P.R.I le 20 octobre 2005 et corrigés en 2007.

Cette enveloppe est reportée aux documents graphiques du règlement. Par ailleurs, les informations disponibles ont été intégrées dans la définition des zonages du règlement.

1.4. Risque sismique

La notion de risque sismique repose sur le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique.

Pour l'application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la catégorie dite "à risque normal", le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante.

La totalité du département de la Marne est classée en zone "0" soit la zone de risque la plus faible. Par conséquent, aucune règle particulière de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques n'est imposée aux bâtiments, équipements et installations.

2. Risques Technologiques

La loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et son décret d'application du 21 septembre 1977 organisent le contrôle de l'Etat sur toutes les installations pouvant engendrer des pollutions, des dangers ou des inconvénients pour l'environnement.

Par installations classées, on entend : les usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières ainsi que toutes les installations fixes exploitées ou détenues par une personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent être sources de nuisances ou de risques pour la

santé, la sécurité, la salubrité publique, la commodité du voisinage, ainsi que pour l'agriculture, l'environnement, la protection de la nature et la conservation des patrimoines.

Ces installations sont formellement définies dans une nomenclature établie par décret en Conseil d'Etat. Cette nomenclature détermine les installations qui relèvent des procédures de déclaration ou d'autorisation selon la gravité des dangers et inconvénients qu'elles présentent.

L'autorisation ou la déclaration et le permis de construire sont accordés en vertu de législations distinctes. L'article R. 421.3-2 du Code de l'urbanisme prévoit cependant une coordination entre les deux procédures pour limiter le risque que l'une des deux autorisations soit accordée et l'autre refusée.

Au titre de la législation sur les installations classées, aucun établissement soumis à autorisation et 2 établissements soumis à déclaration sont recensés à Sarry (la liste suivante est donnée à titre indicatif car elle est évolutive par définition).

Suite à l'accident de l'usine A.Z.F. à Toulouse, certaines de ces installations sont recensées au niveau départemental au titre des risques industriels majeurs. Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves.

Le risque majeur se différencie des autres risques par sa gravité très lourde et sa fréquence très faible. Certaines installations, les plus dangereuses, dites "installations SEVESO II" sont assujetties à une réglementation spécifique.

Tableau n° 9 :

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISES A DECLARATION		
<i>Etablissement</i>	<i>Activité classante</i>	<i>Observation</i>
DEMONTII Francine	Pressing	
ORDAN Sylvain	Casse automobile	

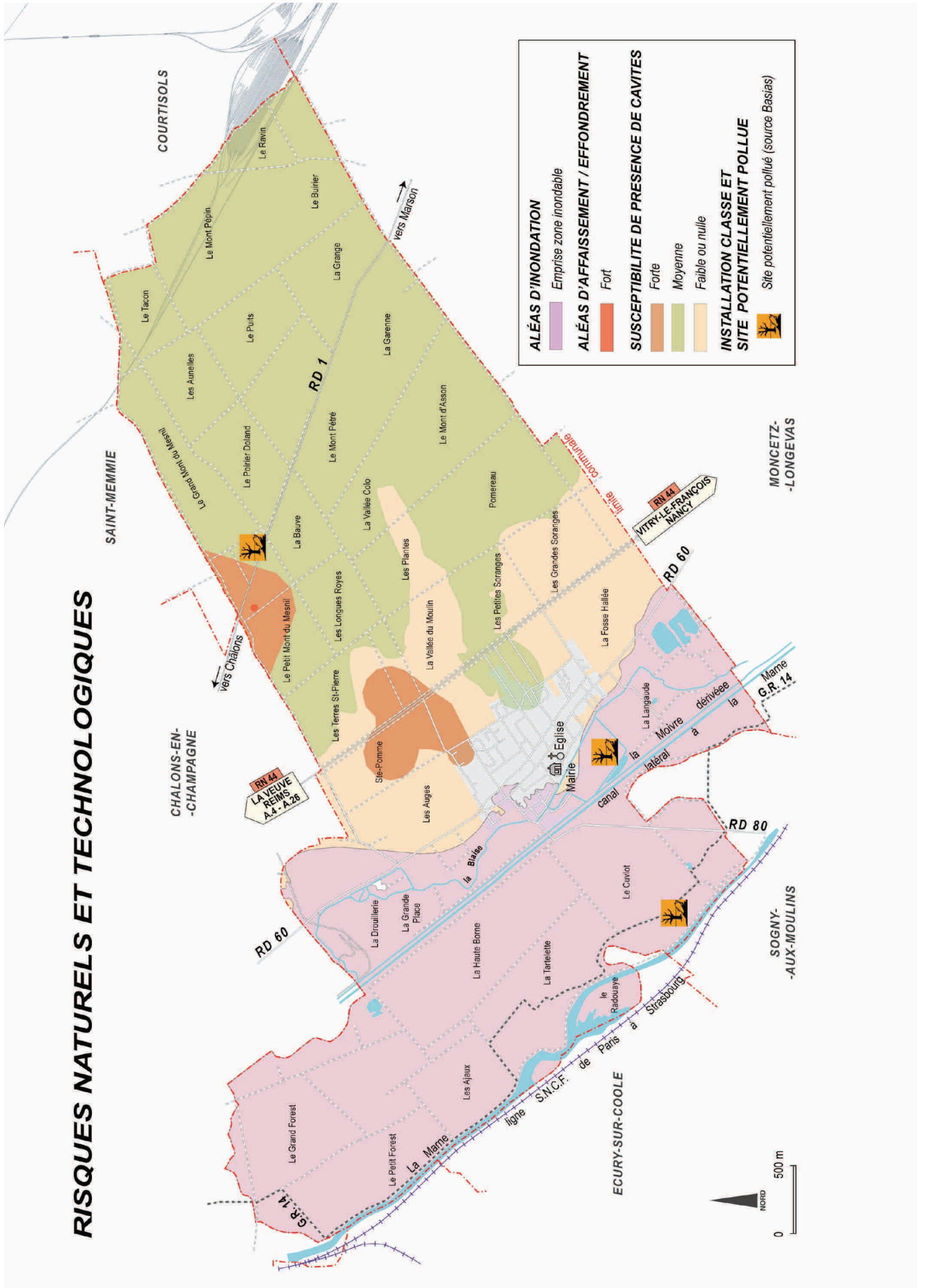
Sources : SIRACEDPC & DRIRE

3. Le risque transport de matières dangereuses

Le risque Transport de Matières Dangereuses est le risque consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie et la dispersion. Les accidents de transport peuvent se produire pratiquement n'importe où, néanmoins, c'est par les réseaux routier et ferroviaire que ces accidents sont les plus probables. Ainsi Sarry est recensée au Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant traversée par un axe emprunté par des véhicules transportant des matières dangereuses : la R.N. 44.

Sarry est également concernée par l'Oléoduc de Défense Commune qui traverse le territoire de Nord-Est en Sud-Ouest. Ainsi, tout projet situé dans la zone d'implantation d'un ouvrage de transport d'hydrocarbure liquide doit respecter des distances d'éloignement en application de l'arrêté ministériel du 12 avril 1989. De la même façon, l'ouverture de chantier à proximité d'un tel ouvrage est soumise à des formalités de déclaration en application des dispositions du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES



E. PATRIMOINE

1. Archéologie

Sont considérés comme éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges, biens et autres traces de l'existence de l'humanité dans le passé, dont à la fois :

- la sauvegarde et l'étude permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel,
- les principaux moyens d'information sont constitués par des fouilles ou des découvertes, ainsi que par d'autres méthodes de recherche concernant l'humanité et son environnement.

L'archéologie s'attache à reconstituer l'histoire de l'humanité, des origines à nos jours, à partir des vestiges qui en subsistent. Elle est fondée sur l'étude des traces laissées dans le sol par les occupations humaines successives et dont l'accumulation peut traduire des siècles, voire des millénaires.

Si les documents écrits conservés dans les dépôts d'archives se multiplient à partir du XIV^e siècle et permettent une approche historique relativement satisfaisante, en revanche ils sont pratiquement absents pour les siècles antérieurs pour lesquels les vestiges archéologiques constituent la seule source d'information.

Or, ces vestiges sont directement menacés par les travaux d'aménagement de toutes natures affectant le sous-sol et, en particulier, les constructions comportant des fondations profondes, les affouillements, les extractions de matériaux, etc. C'est la raison pour laquelle une réglementation archéologique s'est progressivement constituée afin d'assurer la prise en compte et l'étude de ce patrimoine avant sa disparition définitive.

Cette réglementation est, dans le cas de Sarry, susceptible de s'appliquer à l'intégralité du "périmètre archéologique" de la ville reporté au plan des contraintes du présent P.L.U.

La loi du 27 septembre 1941 a conféré à l'Etat le pouvoir de décider l'exécution des fouilles et d'en contrôler la réalisation. Au niveau régional, les missions archéologiques de l'Etat sont remplies par le service régional de l'archéologie.

C'est ainsi que l'article R. 111-3.2 du Code de l'urbanisme prévoit que *"le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques"*.

Ce service indique si des vestiges ont déjà été reconnus dans l'emprise de la construction projetée, les éventualités de découvertes qui peuvent affecter les terrains en cause et les mesures de sauvetage qui s'imposent avant toute construction. Il peut aussi faire évaluer les dépenses susceptibles d'être entraînées par une telle intervention, préliminaire incontournable à la levée des contraintes archéologiques sur le terrain.

2. Sites classés et inscrits

Selon la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural européen de Grenade du 3 octobre 1985 approuvée par la loi 86-1298 du 23 décembre 1986, le patrimoine architectural comprend :

- les monuments, c'est-à-dire toutes les réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations,
- les ensembles architecturaux correspondant aux groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique,
- les sites qui sont des œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

La protection des différents sites et monuments remarquables de la ville découle de l'application des lois qui garantissent leur pérennité et qui sont codifiées au Code du patrimoine.

Sarry ne possède pas de monuments historiques classés ou inscrits en application de la loi du 2 mai 1930 (codifiée au livre VI du Code du patrimoine) et 1 site classé en application de la loi du 31 décembre 1913 (articles L. 341 et suivants du Code de l'environnement) : L'église Saint-Julien classée le 15 décembre 1911, celle-ci étant un édifice construit au début du XIII^e siècle.

F. PAYSAGE NATUREL

1. Paysage de grandes cultures

L'espace agricole de Sarry se développe essentiellement au Nord-Est du territoire communal et se différencie peu, en terme de paysage, de celui des autres communes de l'agglomération.

1.1. Les composantes principales

La Champagne châlonnaise n'est pas une région aux multiples paysages et offre une impression de monotonie que l'agriculture moderne accentue. Ce paysage est récent et résulte d'une rationalisation de l'espace sans équivalent par son ampleur.

L'espace agricole de Sarry ne déroge pas aux composantes principales de ce paysage. Située en surplomb par rapport à l'espace urbanisé développé en bordure de la vallée de la Marne, la plaine cultivée est caractérisée par un paysage ouvert à l'horizon parfois illimité, de légères ondulations du sol et un très faible niveau de boisement.

Ce territoire doit son individualité à la nature de son sol. La friabilité de la craie a déterminé une topographie "molle", constituée de collines peu élevées séparées par des vallées sèches. C'est également la nature du sol qui est à l'origine d'un paysage ouvert de steppes herbeuses, le savart. La Champagne châlonnaise n'a donc jamais été une région de belles et grandes forêts.

La nudité caractéristique du paysage a toutefois pris des allures différentes selon la présence plus ou moins marquée des boisements. Si le paysage ouvert et rationalisé d'aujourd'hui, faisant suite aux défrichements du XX^e siècle paraît proche de celui du XVIII^e, il s'en distingue néanmoins par les grandes dimensions du parcellaire actuel.

Le terme de paysage n'est pas volontiers utilisé pour qualifier cette vaste plaine crayeuse. Le territoire ne présente pas les caractères paysagers appréciés du plus grand nombre avec des alternances de pleins et de vides qui rythment le déplacement. L'espace semble ici domestiqué par l'homme au point de devenir un outil de travail et non plus un lieu de promenade ou de découverte.

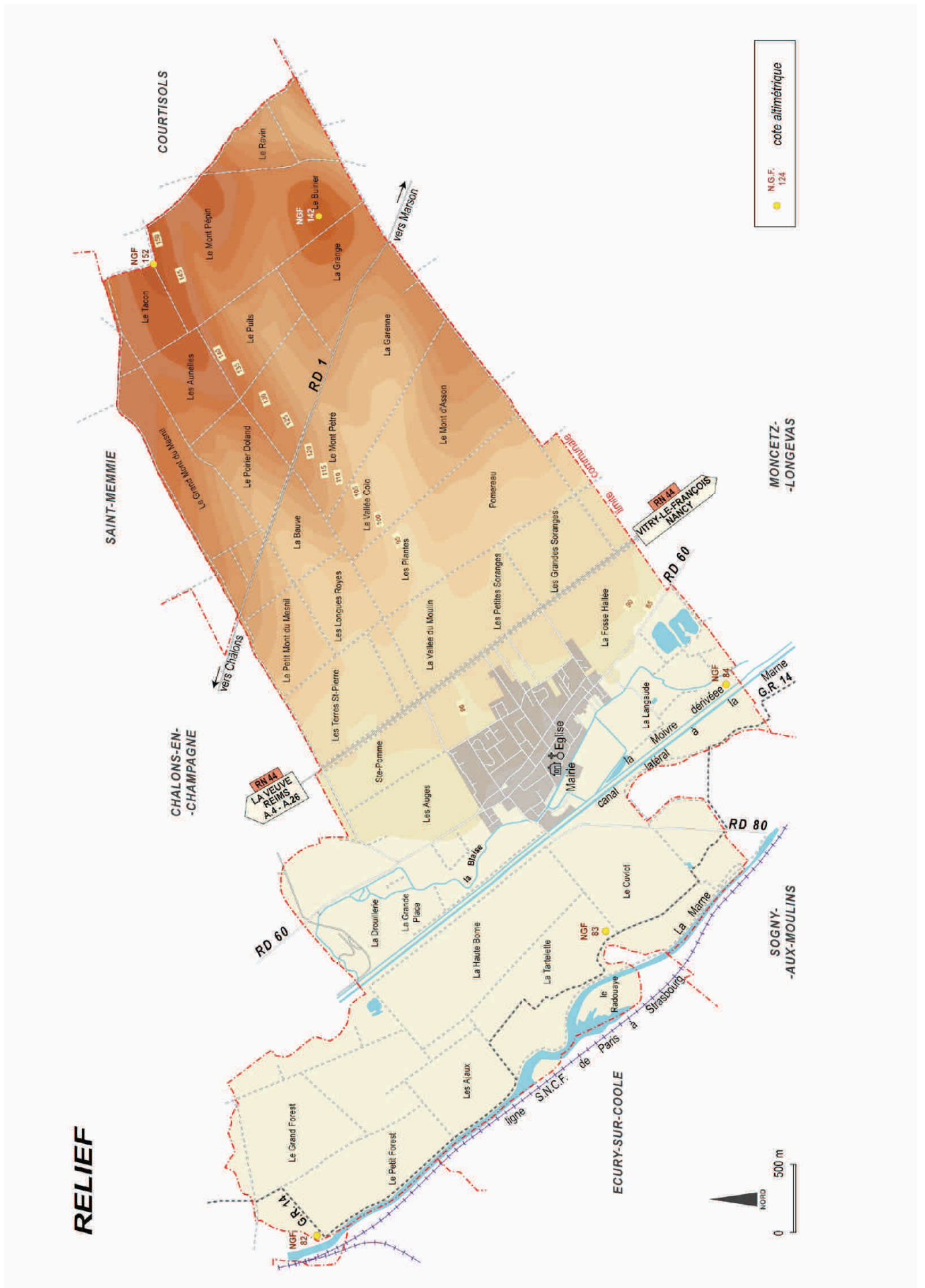
Par ailleurs, son uniformité apparente laisse supposer à l'observateur qu'il s'agit d'un pays plat sans intérêt visuel. Et pourtant ce paysage peut être la source de scènes variées. Le paysage offre ainsi la lecture de lignes de crêtes successives, de vallonnements cultivés et de perspectives lointaines et une perception très spécifique de l'espace urbain.

1.2. Les éléments d'horizontalité

Le paysage de la plaine est résolument investi par l'agriculture. Cette uniformisation et cette rationalisation du paysage par l'agriculture se traduisent dans le damier des champs et le réseau des chemins d'exploitation. Les composantes essentielles du paysage peuvent se résumer dans les éléments suivants :

■ Les champs et leurs couleurs

La forme très géométrique du parcellaire compose sur la plaine une trame très régulière. La succession des champs et de leurs aplats aux couleurs très pures dessine un vaste damier qui se pare de textures variées au gré des saisons climatiques et agronomiques. Selon le dessin des champs, leurs textures et leurs hauteurs, les différentes cultures épousent les ondulations naturelles du terrain, les accentuant ou les réduisant.



■ Le ciel et la terre

La part de ciel visualisée est importante. Ce rapport équilibré entre ciel et terre est propre aux paysages de faible amplitude topographique. Mais ici, ces deux composantes du paysage sont poussées au paroxysme de leur richesse et offrent un horizon d'une grande pureté. La confrontation des couleurs du sol avec la couleur du ciel amplifie cette impression de pureté.

■ Les routes et les chemins

Paysage de "carrefours", la Champagne châlonnaise est sillonnée de routes qui convergent vers Châlons-en-Champagne. Ce sont les romains qui ont fixé très tôt la viabilité de cette contrée et les routes départementales et nationales ont gardé l'élanement rectiligne des voies romaines.

Certains axes, comme la R.N. 44, épousent bien les ondulations du relief. La R.D. 1 a un fort impact paysager du fait de sa rectilignité, de plus, sur le territoire de Sarry, elle est localisée en altitude et est bordée d'arbres d'alignement, ce qui améliore sa perception. Les chemins d'exploitation qui structurent le territoire agricole en grands rectangles permettent de lire la topographie. Le passage des engins agricoles et des camions y crée, par temps sec, de longs écrans de poussière de craie.

1.3. Les éléments de verticalité

Dans ce contexte de grand paysage, l'élément vertical prend une dimension particulière et devient le repère visuel et le point de référence dans une étendue vaste et ouverte. Le moindre relief se perçoit et devient un événement.

■ Les éléments boisés

Malgré leur intérêt paysager indéniable, les boisements sont très rares dans la plaine agricole et se limitent à quelques boisements sur talus et arbres isolés.

Des boisements subsistent aux lieux-dits "le Grand Mont du Mesnil" et "le Mont Pépin" ainsi que des arbres isolés au lieu-dit "les Plantes" et autour du calvaire. Ils représentent un véritable enjeu dans la préservation d'un paysage qui tend à se minéraliser.



Relicat boisé au sein de la plaine crayeuse

■ L'espace urbanisé

Le paysage de Sarry est caractérisé par l'absence de transition entre l'espace cultivé et le tissu urbain. Représentatif de l'environnement des villages champenois, l'Eglise repérable à son clocher à la toiture sombre, est un élément d'identification de Sarry conforme aux représentations bucoliques du paysage.

■ La "casse automobile" route de Marson

La Champagne, posée sur un sol de craie, laisse apparaître d'anciennes carrières, bien souvent, comme dans le cas présent, elles connaissent le sort de lieu d'enfouissement de dépôts de diverses natures. Cette "casse automobile" est ceinturée de murs et d'arbres de haute tige qui masquent mal un contenu de carcasses d'automobiles, camions et ferrailles diverses. Au niveau paysager, se pose la question du devenir de ce "point noir" qui surplombe la commune. En tout état de cause, son déménagement est envisagé.



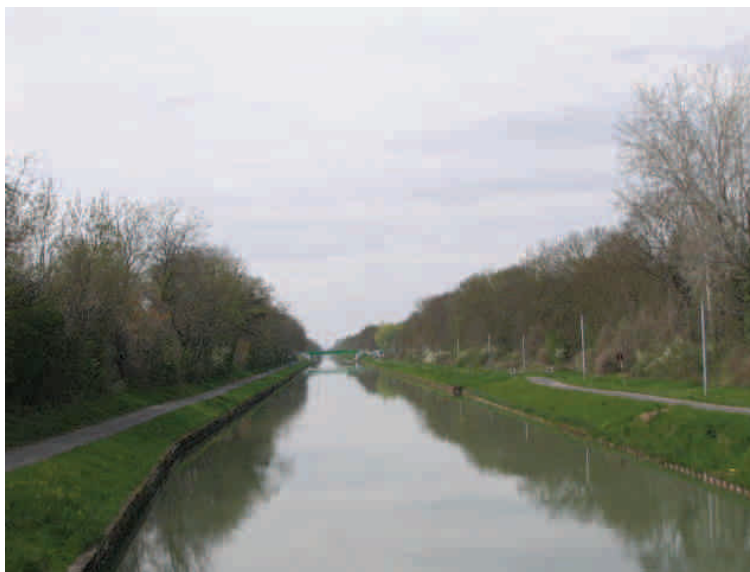
Casse automobile route de Marson

2. La vallée de la Marne

A l'Ouest du village, s'étend un paysage différent porté par des sols d'alluvions qui s'étendent de part et d'autre de la Marne et jusque la R.D. 60, sur des pentes de faible amplitude. Ces sols, caractérisés par une nappe phréatique à faible profondeur, sont propices à un paysage plus riche en végétation car le milieu est naturellement favorable à la forêt.

Le paysage de la vallée présente deux caractéristiques. Il est délimité sur ses rives Ouest et Est respectivement par la voie ferrée Paris-Strasbourg et par le canal latéral à la Marne qui contribuent généralement à isoler le domaine de la rivière du domaine urbain. A Sarry, la présence de la Moivre dérivée et surtout de la Blaise étend le paysage de la vallée jusqu'à la R.D. 60. La Blaise permet la pénétration des composantes naturelles du paysage de "vallée" à l'intérieur du tissu urbain.

Ainsi l'espace de la vallée reste essentiellement "naturel" et marqué par des éléments tels que la "Langaude", qui présente un paysage intéressant de semi bocage typique, "l'anse du radouye" ou les promenades des chemins de halage.



Le canal latéral à la Marne

Ainsi, bien que les logiques de l'agriculture extensive qui ont prévalu dans la plaine aient également investi la vallée, le paysage y apparaît plus diversifié et plus haut en couleurs.

A la différence de la plaine, l'horizon est toujours fermé par les écrans végétaux des berges des cours d'eau et parfois cloisonné par des rideaux d'arbres entre les champs, ce qui confère au paysage de la vallée un caractère bocager.

C'est avant tout l'eau qui donne sa richesse à ce paysage en contribuant à sa diversité dans l'espace et à sa variabilité dans le temps. Sarry possède un réseau hydrographique important avec la Marne, le canal latéral, la Moivre dérivée et la Blaise. Tous ces éléments ont leur identité et caractéristiques propres : rectitude et chemin de halage du canal latéral, roselières et ripysilves de la Blaise etc.

GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

